

CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

S O M M A I R E

- Allocution d'ouverture prononcée par S.E. le Ministre du Développement du Mali..... Page 1

- Allocution prononcée à l'ouverture par le Directeur Général de l'Institut du SAHEL..... Page 3

- Rapport Final..... Page 7

- Communiqué Final..... Page 40

- Motion de Remerciements..... Page 46

- Motion de Félicitation..... Page 47

- Allocution de clôture prononcée par S.E. le Ministre du Développement Rural du Mali..... Page 48

A N N E X E S

- Amendements au Règlement Intérieur du Conseil Scientifique et Technique
- Commentaire et observations sur l'Avant-Projet de Recherche sur l'Amélioration des mil-sorgho-niébé par le Docteur B.N. OKIGBO de l'I.I.T.A. de IBADAN
- Liste des participants au Conseil Scientifique et Technique

Je suis persuadé, Messieurs les Experts, que vos compétences techniques et l'intérêt que vous accorderez au sort de l'Homme Sahélien vous permettront de procéder à une synthèse lucide de toutes ces sollicitations au seul bénéfice des populations de la Sous-Région.

En ce qui le concerne, le Conseil d'Administration examinera vos recommandations avec le plus grand soin.

Au cours de cette première session, vous examinerez l'important programme de Ouagadougou adopté en Octobre 1977 au cours d'une réunion élargie du CILSS.

C'est à dire que vous aurez à passer en revue non seulement les activités en cours des principales divisions, mais vous aurez à examiner tout le programme de démarrage de l'Institut.

Vous vous souviendrez à cet effet que la réunion de Ouagadougou imposait une approche pluridisciplinaire des problèmes du Sahel, et alors, vous accorderez une grande importance aux questions relatives à la santé, à l'éducation et à la formation.

A votre réunion succédera celle du Conseil Consultatif, structure de concertation entre les Etats Membres et les Organismes Donateurs. C'est dire encore une fois, toute l'importance que la Communauté Internationale et nous-mêmes attachons à vos travaux.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous les Pays et Organisations Internationales pour l'intérêt qu'ils ont toujours manifesté à notre jeune institution dont le rôle sera déterminant dans le devenir du Sahel.

En souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouverte la première réunion ordinaire du Conseil Scientifique et Technique de l'Institut du Sahel.

Je vous remercie. -

C.I.L.S.S.

INSTITUT DU SAHEL

BAMAKO

1ère REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE DE L'INSTITUT DU SAHEL
BAMAKO , 17 - 20 SEPTEMBRE 1979 -

LOCUTION D'OUVERTURE

Prononcée par

S.E. Monsieur N'Fagnanama KONE,
Ministre du Développement Rural du MALI,
Président du Conseil d'Administration de
l'Institut du SAHEL ,

BAMAKO, le 17 SEPTEMBRE 1979

79-009/DG.

Messieurs les Ministres ,
 Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Institutions
 Internationales ,
 Messieurs les Membres du Conseil Scientifique et Technique ,
 Monsieur le Directeur Général de l'Institut du Sahel ,
 Mesdames , Messieurs ,

Au plaisir que j'éprouve à présider aujourd'hui l'ouverture de la 1ère Session du Conseil Scientifique et Technique de l'Institut du Sahel, s'ajoute l'agréable devoir qui m'incombe de souhaiter au nom du Peuple Malien, de son Parti et de son Gouvernement, la bienvenue et un bon séjour à Bamako, à tous les Experts des Pays Membres du CILSS et des Institutions spécialisées.

Organisme charnière des structures de l'Institut du Sahel, le Comité Scientifique et Technique, aux termes de ses statuts doit :

- analyser, étudier et orienter les programmes de l'Institut du Sahel ,
- faire des recommandations au Conseil d'Administration sur la politique et l'orientation des programmes ,
- conseiller et superviser la mise en oeuvre des programmes de recherche et de formation de l'Institut ,
- et enfin, contribuer à la promotion et à l'harmonisation de la recherche scientifique et technique entre les Etats Membres.

Ces tâches font du Conseil Scientifique et Technique le lieu privilégié de rencontre d'idées et d'expériences multiples venant des Experts des Etats, des Spécialistes de l'Institut et des Institutions d'aide.

Je suis persuadé, Messieurs les Experts, que vos compétences techniques et l'intérêt que vous accordez au sort de l'Homme Sahélien vous permettront de procéder à une synthèse lucide de toutes ces sollicitations au seul bénéfice des populations de la Sous-Région.

En ce qui le concerne, le Conseil d'Administration examinera vos recommandations avec le plus grand soin.

Au cours de cette première session, vous examinerez l'important programme de Ouagadougou adopté en Octobre 1977 au cours d'une réunion élargie du CILSS.

C'est à dire que vous aurez à passer en revue non seulement les activités en cours des principales divisions, mais vous aurez à examiner tout le programme de démarrage de l'Institut.

Vous vous souviendrez à cet effet que la réunion de Ouagadougou imposait une approche pluridisciplinaire des problèmes du Sahel, et alors, vous accorderez une grande importance aux questions relatives à la santé, à l'éducation et à la formation.

A votre réunion succédera celle du Conseil Consultatif, structure de concertation entre les Etats Membres et les Organismes Donateurs. C'est dire encore une fois, toute l'importance que la Communauté Internationale et nous-mêmes attachons à vos travaux.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous les Pays et Organisations Internationales pour l'intérêt qu'ils ont toujours manifesté à notre jeune institution dont le rôle sera déterminant dans le devenir du Sahel.

En souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouverte la première réunion ordinaire du Conseil Scientifique et Technique de l'Institut du Sahel.

Je vous remercie. -

4) L O C U T I O N D'OUVERTURE

Prononcée par

Monsieur Nalla O. KANE Directeur Général
de l'Institut du SAHEL --

BAMAKO, 17 -- 20 SEPTEMBRE 1979

Monsieur le Ministre du Développement Rural du Mali,
Président du Conseil d'Administration de l'Institut
du Sahel,

Messieurs les Membres du Gouvernement,

Messieurs les Membres du Corps Diplomatique,

Messieurs les Délégués,

Mesdames et Messieurs,

Au moment où notre Président du Conseil d'Administration, Ministre du Développement Rural du Mali, ouvre la Première Réunion du Conseil Scientifique et Technique de l'Institut du Sahel, permettez-moi, à mon tour de vous souhaiter la bienvenue au nom des Etats-Membres du CILSS.

Comme vient de le souligner son Excellence le Ministre du Développement Rural dans son allocution, la création de l'Institut du Sahel s'est imposée comme une nécessité dès la réunion constitutive du CILSS en Septembre 1973 à OUAGADOUGOU. Les Etats-Membres du CILSS avaient vu dans cette Institution un outil de coopération sous-régional, chargé des Recherches Appliquées et de la Coordination des Recherches et de la Formation.

Par résolution n°3253 du 18 Décembre 1974, l'Assemblée générale des Nations-Unies recommanda au Secrétaire Général de l'ONU, d'accélérer les travaux préparatoires à la création de notre Institut.

C'est ainsi qu'en Mai-Juin 1975, une mission préparatoire conjointe PNUD/PNUE devait définir les grandes orientations du futur Institut du Sahel, orientations discutées par les différentes instances des Etats et qui devrait aboutir en Octobre 1977 au programme de OUAGADOUGOU.

Les programmes et statuts de l'Institut ont été adoptés à la Conférence des Chefs d'Etats en Décembre 1977 à BANJUL. Les tâches principales dévolues à l'Institut du SAHEL aux termes de son statut sont les suivantes :

- 1 - La collecte, l'analyse et la diffusion des résultats de la recherche scientifique et technique
- 2 - Le transfert et l'adaptation des technologies

- 3 - La coordination et l'harmonisation des recherches scientifiques et techniques
- 4 - La formation des chercheurs et des Techniciens du Développement.

La réunion de OUAGADOUGOU outre le contenu précis qu'il donna à ces différentes tâches pour en faire un programme a établi pour la réalisation de ce programme un ordre de priorité. C'est ainsi qu'ont été définis :

- 1 - le programme de démarrage de l'Institut
- 2 - le programme de Première Génération

Pour ses deux premières années d'existence, la Direction de l'Institut s'est attachée principalement à la mise en place de ses structures et de son programme de démarrage.

L'ensemble des dossiers soumis à la présente réunion ne comportent donc principalement que les actions prioritaires définies par la réunion de OUAGADOUGOU pour le programme de démarrage. C'est ainsi que dans le domaine de l'Information Scientifique et Technique, l'Institut du Sahel vous soumet :

- le Bilan Analytique du potentiel scientifique et technique des Etats-Membres du CILSS dont la finalité est la mise en place d'un système informatique de gestion de ce potentiel.
- le Réseau Sahélien d'information et de documentation scientifique et technique qui consiste principalement en l'inventaire des centres et services documentaires, la mise en place d'un réseau sahélien de documentation, la diffusion de l'information, la formation des cadres sahéliens.
- la mise en place d'un service des publications qui, entre autres activités éditera une revue où seront publiés les travaux des chercheurs sahéliens.

Dans le domaine de la Recherche, vous aurez à étudier le programme sur l'amélioration des mils, sorghos, et niébés qui sont les principales cultures vivrières du Sahel ainsi qu'un important programme de Recherche Démographique dans le Sahel (P.R.D.S.) comportant les volets suivants :

- Exploitation et analyses des données démographiques existant dans nos Etats,
- Enquête sur la mortalité infantile et juvénile dans le Sahel
- Enquête sur les migrations dans le Sahel
- Elaboration d'une méthodologie de collecte des statistiques de Santé
- Un programme de formation des statisticiens-démographes.

Pour le secteur Santé-Eau et Nutrition, un important programme sur "les recherches d'une approche intégrée de santé familiale à l'intention des populations vulnérables des zones rurales" vous est soumis et dans le domaine de l'écologie-environnement sont définies les lignes directrices et les actions prioritaires en matière de recherche et de formation.

Enfin l'Institut a élaboré des programmes de formation dans des secteurs aussi variés que l'aménagement pastoral intégré et la protection des cultures et des récoltes.

Les activités menées par l'Institut au cours de cette phase de démarrage ont en réalité dépassé le cadre strict du programme de démarrage tel que défini à OUAGADOUGOU puisque les programmes agricoles et de santé eau nutrition sont des activités relevant du programme de première génération.

Ce programme de première génération, se présente, tel que défini par la réunion élargie de OUAGADOUGOU, comme un répertoire exhaustif de thèmes de recherche, de formation et d'information scientifique et technique dont la réalisation permettra d'aboutir à l'objectif d'autosuffisance alimentaire et de réhabilitation du Sahel. Ce programme comme chacun sait, est très vaste et très ambitieux.

Il importe donc, de définir des orientations claires et de choisir des projets prioritaires pouvant être raisonnablement réalisés par l'Institut à court terme. Il y va d'ailleurs de la crédibilité de notre Institution.

C'est pourquoi nous avons adopté une approche prudente pour l'élaboration de ce programme qui consiste tout d'abord, à l'aide d'experts internationaux éminents et des cadres de l'Institut à définir les termes de référence de la mission multidisciplinaire devant établir le programme de première génération. Cette approche nous paraît importante dans la mesure où il faut orienter cette mission et

Du 17 au 20 Septembre 1979, s'est tenue à l'HOTEL DE L'AMITIE à BANAKO (Mali), la 1ère réunion du Conseil Scientifique et Technique de l'Institut du SAHEL.

La réunion avait pour but d'étudier les programmes d'activités de l'Institut du Sahel (Programme de démarrage et de Première Génération).

La réunion a été ouverte par son excellence Monsieur N'Fagnanama KONE, Ministre du Développement Rural du Mali et Président du Conseil d'Administration de l'Institut du Sahel.

1 -- ELECTION DU BUREAU :

Après l'ouverture, les membres du Conseil Scientifique et Technique se sont retrouvés en séance plénière pour l'élection du Bureau suivant :

- PRESIDENT : Mr. Nalla O. KANE, Directeur Général de l'Institut du Sahel (selon les textes en vigueur).
- VICE-PRESIDENT : Mr. Le Professeur Lamine N'DIAYE, Directeur de l'EISMV.
- RAPPORTEUR : Dr. SKOURI, BRENDA/UNESCO - DAKAR.

L'Ordre du Jour ci-dessous a été adopté :

- 1 -- OUVERTURE DE LA REUNION
- 2 -- ELECTION DU BUREAU (VICE-PRESIDENT -- RAPPORTEUR)
- 3 -- PRESENTATION DES OBSERVATEURS
- 4 -- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 5 -- EXAMEN DES DOSSIERS TECHNIQUES
- 6 -- QUESTIONS DIVERSES
- 7 -- ADOPTION DU RAPPORT FINAL
- 8 -- CLOTURE DE LA SESSION.

2 -- EXAMEN DES DOSSIERS TECHNIQUES

2-1. Le projet "Bilan Analytique du Potentiel Scientifique des Etats-Membres du CILSS".

Ce projet soumis est le résultat de la réunion qui s'est tenue à Dakar du 2 au 5 Juillet 1979, qui a permis aux responsables Nationaux de la gestion de l'information scientifique des pays sahéliens d'étudier le rapport de mission de Mr. Charles E. Beaulieu, Consultant du CRDI, intitulé : Bilan Analytique du Potentiel Scientifique des Etats-membres du CILSS 17 - 31 Mars 1979.

Les débats ont fait ressortir le caractère spécifique du rapport Beaulieu et l'importance que revêt l'expérience sénégalaise pour les autres Etats-Membres du CILSS.

Il a été proposé que la dénomination du projet régional soit la suivante :
"PROJET DE MISE EN PLACE D'UN SYSTEME INFORMATISE DE GESTION DU POTENTIEL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE AU NIVEAU DES ETATS MEMBRES DU CILSS".

La méthodologie suivante a été arrêtée :

- 1 - Repérage des activités scientifiques et techniques,
- 2 - Elaboration du questionnaire d'enquête sur la base des éléments d'information contenus dans les fichiers retenus et la collecte des informations,
- 3 - Traitement des données qui comprendrait :
 - une étude d'opportunité et de faisabilité avec l'élaboration d'un cahier des charges où seront consignés les moyens à mettre en oeuvre pour la réalisation du projet-
 - une analyse fonctionnelle avec la réalisation du Catalogue informations,
 - une analyse organique avec choix du ou des logiciels de traitement.
- 4 - Exploitation et mise à disposition des données.

La réunion a adopté la nomenclature du THESAURUS SPINES développé par l'UNESCO.

DEMARCHE : FORMATION DE PROGRAMME SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (P.S.T.)

La cellule programme scientifique et technique (P.S.T.), est l'ensemble des moyens humains, matériels et structurels, rassemblés en vue de la réalisation d'un système informatisé de gestion du potentiel scientifique et Technique. La disponibilité d'une partie de ces moyens permet d'envisager la création d'une cellule. La nomination d'un Coordonnateur consacre la naissance de celle-ci.

Cette cellule devra recenser les différentes structures nationales ou régionales impliquées dans cette mise en oeuvre. Ces structures sont : la cellule régionale de l'Institut du Sahel, la cellule nationale sénégalaise au titre d'expérience témoin et les cellules nationales.

- DIFFERENTES REALISATIONS A ACCOMPLIR :

- MISE EN OEUVRE DU PROJET :

1°) Cellule Régionale à l'Institut du Sahel -

- ROLE : Coordonner les différentes phases du projet,
 - Réaliser et gérer le système d'information au niveau régional.

MISSIONS :

- a) - Assurer le suivi de l'expérience témoin du Sénégal. Il faut entendre par là qu'il s'agit de recueillir les enseignements de l'expérience du Sénégal du fur et à mesure de son déroulement.
- b) - participer à l'élaboration de la documentation au niveau de la cellule sénégalaise et à la diffusion de cette documentation au niveau des Etats-Membres du CILSS.
- c) - Apporter une assistance aux Etats Membres du CILSS autre que le Sénégal, en vue de la mise en place de cellules nationales. Cette assistance consistera :
- au recensement des sources nationales d'information scientifique,
 - à l'étude d'opportunité en vue de la sensibilisation des décideurs,
 - à l'étude de faisabilité (à partir du recensement du potentiel),
 - au cahier de charge.
- d) - Etablissement du cahier de charge du projet
- e) - Réalisation du projet, c'est-à-dire mise en place du système informatique de gestion au niveau de la cellule de l'Institut du Sahel et son extension aux Etats-Membres.

2°) Cellule Nationale Sénégalaise -

ROLE : Servir de centre d'expérimentation et de formation aux autres cellules nationales dans la phase d'élaboration de leur système national propre-

MISSION :

- Finalisation de son expérience nationale en cours,
- Formation des techniciens nationaux des autres pays membres du CILSS.

3°) Cellules Nationales -

ROLE : - Pourvoir le système de gestion régionale en données nationales. Elles assurent aussi la diffusion au niveau national des informations élaborées au niveau régional de l'Institut du Sahel -

- Réaliser un système national de gestion informatisée du potentiel scientifique et technique.

MISSION:

- Recensement des sources nationales d'informations scientifiques et techniques-
- Etude d'opportunité en vue de la sensibilisation des décideurs-
- Etude de faisabilité (à partir du recensement du potentiel existant)-
- Cahier de charge.

Le coût total du projet s'élève à 475 400 \$ Canadiens.

Le projet devrait démarrer au quatrième trimestre 1979 et la publication du premier Bilan Analytique et du Potentiel Scientifique des Etats Membres du CILSS est prévue au quatrième trimestre 1981.

RECOMMANDATION :

Le Conseil Scientifique et Technique adopte le projet présenté par l'Institut et recommande la recherche du financement nécessaire à sa mise en oeuvre.

2-2. PROGRAMME DE RECHERCHE SUR L'AMELIORATION DES MIL, SORGHO ET NIEBE.

L'avant-projet de recherche sur l'amélioration des mil, sorgho et niébé est la synthèse d'une part du rapport de mission de consultation organisée par l'Institut du Sahel, et de l'autre, des résultats des travaux de la réunion des Experts Sahéliens tenue à Dakar du 26 au 28 Juin 1979 et comprenant deux grandes parties :

- Première partie ou "Renforcement des Capacités Nationales" qui consiste
 - la mise en place des essais coopératifs et multinationaux d'évaluation et de diffusion de nouvelles variétés adaptées aux zones écologiques du Sahel-
 - la formation des cadres sahéliens spécialisés de différents niveaux
 - l'organisation de rencontres périodiques entre chercheurs sahéliens.

°° Deuxième Partie du "Programme de Recherche sur l'Amélioration des Mil, Sorgho et Niébé" dont l'objectif principal est de créer des variétés et de mettre au point des techniques permettant d'accroître la production, d'améliorer la qualité des produits et de réduire les effets des fluctuations climatiques.

RECOMMANDATION

Après examen et discussion de l'avant-projet, le Conseil Scientifique et Technique recommande :

- 1°) -- que soient mobilisés les moyens nécessaires à la mise en oeuvre du projet dans son ensemble en soulignant l'interaction entre ses deux composantes, le renforcement des capacités nationales d'une part et les recherches sur l'amélioration des trois espèces végétales considérées d'autre part.
- 2°) -- que soient multipliées et diffusées les variétés les mieux adaptées aux principales zones écologiques de la région et que soient mises au point et vulgarisées les techniques culturales garantissant à la fois un niveau acceptable de productivité et le maintien de la fertilité des sols.

2-3. PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LES SYSTEMES INTEGRES DE PRODUCTION BASES SUR L'IRRIGATION-

L'avant projet propose d'associer aux recherches technico-économiques en station, un important volet de pré vulgarisation reposant sur l'évaluation et le suivi d'exploitation paysannes. Il pourrait aussi étudier sur le terrain en vraie grandeur les problèmes posés par le transfert au niveau des producteurs des techniques mises au point au niveau de la station expérimentale.

L'expérimentation technique prendra en compte dès le départ, des caractéristiques sociales et économiques du milieu rural et des impératifs de développement en région sahéloenne. Sur le plan des connaissances, il s'attachera à expliquer les mécanismes de fonctionnement des différents systèmes de production. Sur le plan du développement, il sera conduit en liaison étroite avec les actions de développement auxquelles il participe.

Enfin, il doit aussi contribuer à l'amélioration des méthodes d'observation utilisables par le personnel d'encadrement et à la formation des cadres sahéliens.

Les stations de SADIA-AVAL (Niger) et KAEDI (Mauritanie) ont été retenues, la première pour la phase de démarrage et la seconde pour l'adaptation progressive des résultats obtenus dans la station principale.

RECOMMANDATION :

Après examen et discussion, le Conseil Scientifique et Technique :

1°) souligne le rôle important que sont appelés à jouer les aménagements hydro-agricoles dans le développement socio-économique de la région et recommande l'adoption du projet.

2°) approuve le choix de SADIA AVAL dans la moyenne Vallée du Fleuve Niger comme station d'expérimentation principale.

Principale et KAEDI dans la Vallée du Fleuve Sénégal comme station secondaire.

3°) insiste sur la nécessité d'entreprendre rapidement la finalisation dans le sens d'une plus grande attention à la vulgarisation des systèmes intégrés de production mis au point, et à la prévention des effets néfastes sur l'équilibre des écosystèmes.

2-4. PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LA LUTTE INTEGREE EN MATIERE DE PRODUCTION DES VEGETAUX-

Il s'agit d'un ensemble de programmes qui en 15 ans permettra aux pays sahéliens de mettre en place des structures de recherche, de vulgarisation et de formation en matière de lutte contre les déprédateurs des cultures vivrières. Le sous-projet qui nous intéresse pour le moment est l'annexe B qui se consacrera :

- à l'étude bio-écologique des principaux ennemis des cultures,
- au développement des meilleurs techniques de lutte intégrée les mieux adaptées aux conditions écologiques du Sahel,
- à l'établissement d'un système de surveillance sur l'incidence des principaux déprédateurs,

- à l'évaluation économique des déprédateurs,
- à la création de centres de démonstration et de vulgarisation,
- à la mise au point d'un système de transfert des acquis des résultats de recherche aux producteurs,
- à la formation des personnels de recherche et de vulgarisation à tous les niveaux.

Ce projet entièrement financé par l'AID, durera cinq ans.

RECOMMANDATION :

Le Conseil Scientifique et Technique prend bonne note de l'état d'avancement du projet et recommande la poursuite du programme.

2-5. RESEAU SAHELIEU D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

a) Stratégie adoptée en vue de la création de RESADOC

Ce document énumère les principales conclusions et recommandations du Rapport de Consultants chargés de l'étude du Projet.

La stratégie préconisée, entre autres :

- la mise en place d'un système permanent la collecte, le traitement et la diffusion de l'information scientifique et technique relative aux actions définies dans le Programme prioritaire de l'Institut du Sahel.
- la conduite d'une opération ponctuelle de sauvetage de la littérature non conventionnelle (études et rapports non publiés) et des cartes et plans.

b) Projet de démarrage du RESADOC

Ce projet d'une durée de trois ans, constitue la première phase d'implantation du RESADOC et met l'accent sur trois séries d'actions :

1) les actions méthodologiques au nombre desquelles :

- l'inventaire des sources et unités d'information au sahel dans le but d'orienter les utilisateurs et de disposer de données nécessaires à la gestion et à la planification des structures documentaires existantes.
- l'uniformisation des méthodes et procédures de saisie et de traitement informatisé des données bibliographiques qui doit se matérialiser par l'élaboration de bordereau de saisie et la rédaction d'un manuel d'opérations à l'usage des centres partenaires.

-- la préparation d'un plan d'opérations tenant en compte les besoins nationaux des Etats Membres (structures, personnels, matériels etc...)

2) les actions de formation qui se situent à plusieurs niveaux et intéressent diverses catégories de professionnels, cadres supérieurs et moyens en sciences et techniques documentaires, agents d'exécution, reprographes et informaticiens.

Dans ce volet, il est prévu de renforcer l'école de bibliothécaires, archivistes et documentalistes de Dakar institution à vocation régionale pour la formation des cadres moyens.

3) les actions d'information et de sensibilisation qui doivent être entreprises en direction des décideurs, des professionnels et des utilisateurs. Plusieurs moyens sont prévus, en particulier l'organisation de réunions et séminaires, la publication de lettres et bulletins d'information etc...

c) Mise en place d'un service questions-réponses et organisation d'un système de diffusion sélective de l'information

Le dernier document fait suite à la réunion de concertation entre le RESADOC et diverses sources d'information scientifique et technique extérieures au Sahel. Le but de cette réunion était de déterminer les modalités de participation de ces sources aux activités de diffusion de l'information.

Une des recommandations de cette réunion mettait l'accent sur la nécessité de mettre en place un service questions-réponses qui fonctionnerait avec des correspondants locaux et extérieurs.

Le projet qui est présenté, comporte :

-- l'organisation d'un système de diffusion sélective. Dans ce cas, la fourniture des informations se fera à intervalles réguliers en fonction des profils d'intérêt des utilisateurs.

Les moyens prévus pour la mise en oeuvre de ce projet sont :

-- la constitution d'une importante bibliothèque de références (répertoires, d'organismes et de spécialités, bibliographies générales et spécialisées etc...).

-- divers matériels de reproduction et duplication de documents.

RECOMMANDATION

Le Conseil Scientifique et Technique approuve le rapport présenté par l'Institut et Recommande vivement la recherche du financement requis pour la mise en place et le fonctionnement rapide du service questions-réponses de ce réseau.

2-6. PROJET DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE PUBLICATIONS A L'INSTITUT DU SAHEL

L'objectif du service des publications est de parvenir à mieux utiliser les résultats de la recherche et à améliorer la diffusion de l'information scientifique et technique sur les problèmes sahéliens.

Les questions soulevées lors de l'ébauche de la politique de publication, ont servi de lignes directrices à la mission qui était chargée d'étudier les modalités de création d'un service de Publications.

La mission, dirigée par l'Institut du Sahel et à laquelle ont collaboré le Ministère Français de la Coopération et l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, s'est déroulée du 23 Mai au 8 Juin 1979. La mission a visité le Niger, la Haute-Volta, le Sénégal et le Mali. Elle avait pour but bien précis :

-- d'identifier les publications scientifiques et techniques si elles existent ainsi que l'infrastructure en place dans les pays invités en matière de maisons d'édition, d'imprimeries et de librairies,

-- et de soumettre à l'Institut un certain nombre de propositions pour la création de son service de Publications.

Il ressort des entretiens et visites de la mission que :

- 1°) la matière première (c'est à dire les articles faits par les chercheurs pour parler de leurs travaux de recherche) existe bel et bien mais le plus souvent sous forme de "documents à diffusion restreinte" donc des documents inédits.
- 2°) les seules "publications" des institutions visitées sont des rapports annuels ou des "Communications" lors des rencontres internationales.
- 3°) Seuls quelques chercheurs arrivent à se faire publier à l'extérieur s'ils ne sont pas découragés par les délais d'attente trop longs.
- 4°) le gros handicap des institutions est le manque de moyens financiers et celui plus important d'organiser dans lequel publier.
- 5°) L'infrastructure en matière d'édition, d'impression et de diffusion, est très peu développée. Cependant certaines unités peuvent être prises en considération ce qui ne fera que les renforcer et répondre ainsi à l'un des objectifs de l'Institut du Sahel.

La recommandation essentielle formulée par les pays visités porte sur la nécessité de créer très rapidement, au sein de l'Institut du Sahel, un organe Scientifique de haut niveau capable de sortir les chercheurs de l'isolement actuel dans lequel ils se trouvent.

Parallèlement à cela, il est indispensable de créer un comité de lecture composé de chercheurs de renommée mondiale, afin de garantir la qualité scientifique des publications envisagées.

A la lumière de ces recommandations, la mission propose la mise en place d'une structure légère adéquate et la réalisation :

- d'un bulletin trimestriel d'information,
- d'une collection de travaux et documents
- de diverses autres publications n'appartenant pas aux deux premières catégories.

Le financement du projet n'est pas encore obtenu.

2-7. PROJET DE RADIO-RURALE

Ce projet fait suite à un rapport établi à l'intention de l'Institut du Sahel portant sur l'étude des problèmes de la Radio-Rurale (inventaire et impact) par l'équipe des Ressources Humaines du CILSS lors de la réunion de l'équipe tenue à Niamey en Mars 1978.

Après la réunion des donateurs de l'Equipe Ressources Humaines à Niamey en Septembre 1978, l'US/AID demande à l'Institut du Sahel de faire une requête de financement d'une mission conjointe USAID/IS qui aura à faire l'inventaire des expériences en cours en matière de Radio-Rurale, afin qu'une suite puisse être donnée aux différentes composantes du projet.

C'est ainsi que du 23 Mai au 28 Juin 1979, une mission de l'Institut formée d'expert sahéliens et d'un expert de l'USAID, entreprend une visite dans les pays du CILSS à l'exception des îles du Cap-Vert et du Tchad.

Le mandat de cette mission était de :

- faire l'inventaire des expériences d'utilisation de la Radio-Rurale en cours actuellement dans les pays visités ;

- procéder à l'évaluation de ces expériences et
- analyser les projets actuels de la Radio-Rurale et voir l'aide éventuelle que l'Institut du Sahel pourrait leur apporter.

La mission, compte tenu de l'espoir fondé sur la Radio-Rurale par le monde rural et constatant les efforts fournis dans ce domaine par les pays visités, recommande à l'Institut du Sahel l'organisation de stages et de séminaire de Formation professionnelle, de même que la dotation des Radiodiffusions nationales, de matériel nouveau afin de garantir la couverture radiophonique des pays.

Il reste entendu que tout ceci devra aboutir à l'élaboration d'un projet régional de Radio Rurale.

RECOMMANDATION :

Le Conseil Scientifique et Technique approuve le Rapport présenté par l'Institut du Sahel et demande notamment l'examen des possibilités du lancement d'une revue scientifique de haut niveau pour permettre la publication et la diffusion des résultats des travaux de recherche intéressant le développement socio-économique du Sahel.

En ce qui concerne le projet de Radio Rurale, le Conseil Scientifique et Technique recommande la poursuite des études en vue de l'élaboration d'un projet régional et suggère l'élargissement de ce projet à l'ensemble des mass-média.

2-3. PROGRAMME DE RECHERCHE DÉMOGRAPHIQUE

Ce programme a ses origines dans les besoins impérieux de disposer plus que par le passé des connaissances de base et de données précises sur les problèmes démographiques dans le Sahel.

Les objectifs du programme sont les suivants :

- a) développer les capacités de collecte, d'analyse et de recherche dans les pays du Sahel ,

- b) contribuer à l'amélioration des conditions dans lesquelles sont élaborés les plans de développement ;
- c) contribuer à la définition de politiques viables de population :
- promouvoir la formation de démographes et de chercheurs sur les problèmes de population,
 - renforcer la coopération scientifique et technique au niveau des pays membres du CILSS.
- f) renforcer les institutions nationales (points d, et e).

Plusieurs activités (missions de consultations, réunions avec les responsables nationaux de la recherche) qui se sont développées depuis Octobre 1978 ont permis d'aboutir aux volets suivants :

2-8-1. Exploitation et analyse des données démographiques

Ce volet vise à fournir aux institutions nationales les moyens matériels et financiers, ainsi que l'assistance technique pour reprendre et approfondir le traitement des séries démographiques.

Les travaux concernant ainsi les recensements qui ont eu lieu dans les pays du Sahel seront soutenus et accélérés. Ce volet sera mis en ~~oeuvre~~ dans les pays du CILSS à l'exception du TCHAD et durera 3 ans.

2-8-2- Etude de la mortalité infantile dans le Sahel.

Le volet vise à connaître le niveau exact de la mortalité infantile. L'enquête se déroulera dans 2 pays, le Sénégal et la Haute-Volta. Elle couvrira en Haute-Volta, les zones urbaines secondaires tandis qu'au Sénégal elle couvrira les zones rurales.

L'enquête utilisera la méthodologie mise au point par l'IFORD de Yaoundé, avec cette différence qu'elle portera l'observation sur les premières années de la vie afin de saisir les incidences de la période de sevrage sur les niveaux de la mortalité.

2-8-3. Etude des migrations

Il s'agit d'un projet particulier. Il consiste à la mise au point d'une méthode de collecte permanente de données sur les migrations inter-Etats dans le Sahel. L'objectif est de mettre en place des dispositions qui fournissent des informations sur les flux de migrations (volume directions, motivations des migrants etc..)

Ce projet demandera la collaboration de la police des postes aéroports, poste frontières routiers et de chemin de Fer. Il couvrira l'ensemble des pays du CILSS. Il durera 2 ans.

2-8-4. Statistiques de Santé

Ce volet qui couvrira l'ensemble des pays du CILSS consiste en l'élaboration d'une méthodologie de collecte et d'exploitation des statistiques de santé (mortalité, morbidité).

Le volet comprend plusieurs tâches à accomplir dont un inventaire des statistiques, une évaluation des systèmes de renseignements ; l'expérimentation et la mise au point d'une nouvelle méthode de collecte. Les objectifs sont de promouvoir l'analyse et l'exploitation des données sur la santé.

2-8-5. Etudes sur la population, la santé, et le développement

Ce volet se propose de procéder à des études pluridisciplinaires des interrelations entre projets de développement et les variables socio-démographiques et sanitaires, et leurs dynamiques dans son contexte précis. Ce volet sera expérimenté dans 3 pays, le Mali, la Haute-Volta, le Sénégal pendant une durée de 3 ans. Pour les pays où ce volet ne sera pas expérimenté, il a été proposé de mettre en place un système d'évaluation à court terme.

Il s'agit de la Gambie, du Niger et du Cap-Vert.

2-8-6. La Formation

L'ensemble du programme se complète par son volet de formation.

a) Formation classique : bourses d'études à l'information de démographe dans les Universités Américaines, bourses de formation d'Ingénieurs des Travaux Statistiques et d'Agents Techniques de la Statistique à l'E.N.E.A. de Dakar.

b) Séminaires de formation : 2 séminaires de 2 semaines à l'échelle régionale
6 séminaires d'une semaine à l'échelle nationale

enfin sous la dénomination Programme d'Assistance Inter-Sahélienne, l'expérimentation d'une formule qui consiste à offrir aux jeunes diplômés la possibilité de faire un travail rémunéré où tout en apportant un soutien aux institutions nationales, ils obtiendront une expérience sur des sujets qui les intéressent.

La "ventilation" des volets de recherches par pays est fonction de deux éléments fondamentaux :

- les capacités de travail dans chacun des pays sur la base des disponibilités humaines et matérielles existantes.

L'Institut du Sahel a organisé une mission d'inventaire et d'évaluation dans ce sens.

- Il a été tenu compte également des intentions des directions de chacune des institutions nationales en ce qui concerne les projets.

RECOMMANDATION

Le Conseil Scientifique et Technique a pris bonne note de l'état d'avancement du projet et recommande la poursuite des démarches déjà entreprises auprès de l'AID et du FNUDP en vue d'assurer le financement intégral.

2-9. PROGRAMME DE RECHERCHE EN SANTE-EAU-NUTRITION

"Recherche d'une approche intégrée de la santé familiale à l'intention des populations vulnérables des zones rurales sahéliennes".

La situation sanitaire continue d'accuser une tendance défavorable malgré les efforts consentis par les gouvernements des Etats membres du CILSS.

En effet, on note encore un taux élevé de mortalité et de morbidité chez les jeunes enfants du fait de la malnutrition, une salubrité médiocre de l'environnement, l'absence de services médicaux satisfaisants etc...

Pour remédier à cette situation, une action coordonnée des différents secteurs de développement (formation, éducation, prévention et soins curatifs) sont indispensables.

Le programme de recherche que nous vous proposons tient compte :

- 1. des éléments de stratégie élaborés en 1977 par la commission Santé-Eau-Nutrition de l'équipe des ressources humaines du CILSS.

- 2. de l'objectif social de l'OMS : "La santé pour tous d'ici à l'an 2.000" appuyé par les Etats membres du CILSS en Septembre 78, qui s'engagent à assurer aux collectivités les moins favorisées les soins médicaux sanitaires essentiels, c'est à dire les soins de santé primaire (SSP).

- 3. les priorités en matière de recherche dégagées par les techniciens sahéliens réunis à Bamako en Avril 1979.

- 4. et enfin du souci du programme (SEN) de coordonner ses activités à celles du CILSS qui compte à son programme deux projets (les SSP et le programme élargi la vaccination (PEV)).

L'objectif général de ce programme de recherche est d'élaborer et de traduire en activités opérationnelles, les connaissances, les approches nouvelles nécessaires à l'amélioration sanitaire et nutritionnelle des populations vulnérables des pays sahéliens.

Le programme proposé comprend une série d'études complémentaires qui visent à connaître la problématique de la santé familiale (SF) dans les zones d'exploitation des SSP, les habitudes nutritionnelles, l'éducation nutritionnelle,

la prévention des maladies hydriques, les connaissances pratiques et les comportements relatifs au contrôle de la fécondité et le recours aux thérapeutiques traditionnelles pour prévenir et guérir les principales affections courantes des populations vulnérables sahéliennes :

A) les 2 premières études porteront sur la nutrition et nous permettront grâce à une enquête nutritionnelle et alimentaire des enfants de 1 à 5 ans, des femmes enceintes et allaitantes et à un inventaire des cadres, méthodes et techniques pédagogiques etc... utilisés dans les zones d'implantation des SSP ;

- d'établir une étude épidémiologique de la formulation "d'indicateurs" simples et de procédures pratiques pour la surveillance permanente des groupes vulnérables sahéliens ;

- d'élaborer un programme de formation d'éducateurs nutritionnels de niveau intermédiaire destiné aux collectivités rurales.

B) le 3e avant projet : consiste en la publication d'un inventaire de thérapeutiques traditionnelles appliquées aux groupes vulnérables sahéliens.

L'intérêt d'une telle étude réside dans le fait que nous avons limité notre intervention à une synthèse des connaissances actuelles portant sur les groupes "vulnérables : enfant de 0 à 5 ans, femmes enceintes et allaitantes.

Ceci dans le but :

- de limiter considérablement le champ d'investigations des chercheurs sahéliens, ce qui réduirait le coût important de telles opérations aussi bien sur le plan financier que des ressources humaines et matérielles disponibles dans le Sahel.
- de mettre à moyen terme à la disposition des populations concernées des médicaments traditionnels à faible coût.

La 1ère étude porte sur les connaissances pratiques, les comportements en matière de contraception et le traitement de la stérilité en milieu rural sahélic. Six pays du CILSS sur 8 ont entrepris ou sont en cours de négociation pour un programme matériel de SP.

Les données de base fournies par cette étude psychosociale sont nécessaires pour organiser de manière adéquate, l'information du public, définir le choix des méthodes contraceptives, offrir le cadre des services etc...

Cette stratégie tourne essentiellement autour de préoccupations sanitaires et n'est pas fondée sur la définition proprement dite d'une politique de population.

6) la 5e étude concerne le secteur de l'eau par :
l'élaboration d'une méthodologie en information et en Education sanitaire familiale, concernant la prévention des maladies transmises par l'eau.

Les projets de développement agricole, hydroélectrique en cours ou à entreprendre dans les pays sahéliens vont s'accompagner de modifications écologiques pouvant entraver le développement socio-économique des régions concernées.

L'objectif de cette étude est de promouvoir une campagne d'éducation sanitaire familiale pour la prévention des maladies pouvant être engendrées par les différents projets de développement.

RECOMMANDATION :

Le Conseil Scientifique et Technique approuve les avant-projets présentés par l'Institut du Sahel et recommande l'élaboration de projets définitifs et la recherche des moyens financiers nécessaires.

2-10- PROGRAMME ECOLOGIE/ENVIRONNEMENT

Le programme comporte 2 documents :

- a) lignes directrices et les actions prioritaires en matière de recherche et de formation dans le domaine de l'écologie-environnement.
- b) projet de mise en place à l'Institut du Sahel d'une cellule de promotion et de coordination des recherches relatives à la lutte contre la désertification au Sahel.

Ces documents mettent l'accent :

- sur la fragilité des éco-systèmes sahéliens
- sur l'état de dégradation accélérée et critique du Capital - ressources naturelles au Sahel
- sur la sensibilité accrue du Sahel vis-à-vis des aléas climatiques
- et sur le caractère précaire de la condition quotidienne des populations sahéliennes.

Face aux pratiques d'utilisation irrationnelles de ressources naturelles renouvelables, il est urgent et vital de mettre en oeuvre des actions cohérentes visant à freiner le processus de désertification en vue de renverser, à long terme la tendance à la désertification du Sahel.

Les documents donnent ensuite des indications relatives aux "lignes directrices et actions prioritaires à entreprendre" dans ce domaine.

Les éléments de stratégie résultent des conclusions de la mission organisée par l'Institut du Sahel au cours du 1er trimestre 1979 et de celles de la réunion de l'Equipe Ecologie Forêts du GILSS Club du Sahel, tenue à Niamey en Juin 1979.

Dans le domaine de la formation :

Il est urgent pour le sahel, d'améliorer la formation du personnel de gestionnaires des ressources naturelles.

- Il faudra pour cela mettre en oeuvre, des actions visant à renforcer la formation des populations en matière de gestion des ressources naturelles de l'environnement.
- La formation de chercheurs, de spécialistes des sciences de l'environnement et de l'Ecologie, et de techniciens de l'aménagement des ressources naturelles apparaît comme une nécessité.

-- les modalités de renforcement et d'utilisation optimale des structures de formation dans ce domaine devront être étudiées et mises en oeuvre.

Dans le domaine de la Recherche : Les experts sahéliens insistent sur :

- la nécessité de mener des recherches visant à permettre une évaluation plus précise des potentialités naturelles et des effets de la désertification.
- La nécessité de porter une plus grande attention aux recherches visant à optimiser les actions de restauration et d'aménagement des milieux, dans une perspective d'équilibre écologique.
- la nécessité de multiplier les actions de démonstration et les échanges d'expériences dans le domaine des recherches consacrées à la lutte contre la désertification ;
- la nécessité d'approfondir les actions de recherches en matière de reboisement et d'amélioration du matériel végétal ;
- l'urgence de renforcer les centres de recherches s'intéressant à ces questions et de coordonner leurs activités.

C'est en partant de ces considérations que l'Institut du Sahel a estimé que la création d'une "cellule de formation et de coordination des recherches relatives à la lutte contre la désertification au Sahel", est d'une haute priorité.

Ce projet qui trouve sa justification dans les progrès de la désertification au Sahel s'est fixé les objectifs suivants :

- aider au renforcement de la coopération sahélienne dans le domaine de recherches relatives à la conservation et à l'utilisation des ressources naturelles.
- favoriser les échanges d'expérience dans le domaine de la lutte contre la désertification
- renforcer l'Institut dans ce domaine de la recherche afin qu'il puisse mieux s'acquitter de son mandat relatif à la restauration de milieu par les biais de la promotion des activités de recherche.
- améliorer la capacité des Etats du Sahel à planifier l'utilisation et l'aménagement au niveau national des ressources naturelles au Sahel.

Cette cellule sera constituée par une équipe pluridisciplinaire formée d'un coordinateur et d'experts dont les compétences requises sont les suivantes :

- un spécialiste des services de l'environnement
- un spécialiste des services de l'environnement
- un forestier gestionnaire des ressources naturelles
- un agro-pastoraliste.

Les activités du projet qui devront démarrer en Janvier 1980 porteront sur les domaines suivants :

La 1ère phase du projet sera de 12 mois (coût : 401.000 \$).

La recherche :

Formulation de 2 projets régionaux à savoir :

- Inventaire et étude des potentialités naturelles au Sahel
- Etude des stratégies d'aménagement du Sahel

La formation :

Formulation de 2 projets régionaux

- formation de cadres supérieurs gestionnaires des ressources naturelles au Sahel.
- "renforcement de l'éducation des populations dans le domaine de la lutte contre la désertification".
- organisation d'un séminaire sur le thème de la "gestion des éco-systèmes par les populations qui y habitent".

Par ailleurs, une réunion technique est envisagée dans le cadre des activités de cette cellule, en vue de préciser les options prioritaires pour la 2ème phase du projet 1981-1982.

L'accent a été mis, pendant la présentation du rapport sur la nécessité de tout mettre en oeuvre pour assurer la pérennité de cette cellule, compte tenu du rôle fondamental qu'elle aura à jouer au niveau du sahel. En ce qui concerne la 1ère phase du projet, une requête de financement a été effectuée auprès de l'UNSO.

RECOMMANDATION

Le Conseil Scientifique et Technique a souligné la nécessité de développer les études et les recherches dans le domaine de l'Ecologie et l'Environnement en général et plus particulièrement celles ayant trait aux problèmes de la lutte contre la désertification dans le cadre de la mise en valeur intégrée de l'espace agro-sylvo-pastoral.

Compte-tenu de ce qui précède le Conseil recommande :

- 1) la création d'un département Ecologie-Environnement au sein de l'Institut du Sahel ;
- 2) que les contacts soient poursuivis avec l'UNSO pour assurer le financement du projet qui lui est déjà soumis ainsi que sa poursuite dans le cadre d'un programme à plus long terme;
- 3) que l'Institut du Sahel examine avec d'autres organismes tels que l'ICRAFT, l'UNESCO etc...) la possibilité de financement du projet.

2-11- I. PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION POUR LA PROTECTION DES VEGETAUX DANS LES PAYS

MEMBRES DU CILSS

Ce programme doit répondre aux besoins en personnel exprimés pour l'exécution du vaste programme protection des végétaux du CILSS (Annexes A, B, C, D, E, F et G1). En particulier, le programme régional de formation vise à la satisfaction des besoins des Etats Membres du CILSS dans ce domaine, tant en ce qui concerne la recherche, la production que la vulgarisation, (voir les besoins exprimés dans les volets A et B du programme général en protection des végétaux du CILSS).

Cette formation intéresse les cadres A (chercheurs et formateurs), les cadres B, C, et D (agents de production, de vulgarisation et aussi de recherche) et les Techniciens de laboratoire. Quant à ce qui concerne les producteurs, le projet se propose, en collaboration avec l'Annexe G1 (information), de répondre aux besoins et permettra la formation de :

- 100 cadres A en 5 ans = 20 par an
- 200 cadres B en 5 ans = 40 par an
- 300 cadres C et D en 5 ans = 60 par an
- 150 Techniciens Laboratoire en 5 ans = 30 par an.

Pour l'utilisation d'une structure d'accueil pour la formation des cadres A, le choix s'est porté sur l'ESA de Niamey qui a réuni plus de critères favorables que Bambey, Ouagadougou et Katibougou.

Etat actuel d'avancement du projet : Le Gouvernement Royal des Pays-Bas se propose de mettre à la disposition du projet, 5.000.000 de Florins (500.000.000 F CFA environ).

L'Institut compte tenu de la faiblesse de ce montant par rapport au montant global du projet pour sa première phase quinquennale se propose deux alternatives :

- soit retenir la formation de cadres A et de laborantins
- soit ne retenir que la formation de cadres A.

Dans chacune de ces alternatives, des solutions provisoires devraient être trouvées pour la formation des cadres intermédiaires, en particulier en collaboration avec le Centre de Formation de THIAROYE (Sénégal).

2-11. II. PROJET DE FORMATION ET DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT DES PECHES CONTINENTALES DU SAHEL A MOPTI.

L'élaboration de ce projet fait suite à une recommandation des directeurs des services de pêches des pays membres du CILSS, réunis à Bamako en Novembre 1974. Cette réunion avait mis l'accent sur le rôle du poisson qui joue, du point de vue nutritionnel un rôle équivalent à celui de la viande pour les populations sahéliennes. Ce projet, dans le cadre de l'objectif stratégique d'autosuffisance alimentaire du CILSS, vise :

- à améliorer les techniques de pêche et de traitement du poisson,
- à développer la commercialisation du poisson et les échanges inter-régionaux et,
- la formation d'un personnel spécialisé.

Dans son aspect recherche, ce projet vise à promouvoir et développer la pisciculture, l'analyse des données, l'évaluation des stocks, la conservation et le renouvellement des ressources.

Ce volet est entièrement conçu à part ; il sera exécuté à LOUMBILA (Haute-Volta) où seront menés des programmes de recherche, d'exploitation et de distribution des alevins de Tilapia et autres espèces.

Le volet formation utiliserait cette structure pour les stages pratiques des étudiants de Mopti.

Il faut toutefois remarquer que le volet LOUMBILA qui a obtenu un financement dans le cadre d'un accord bilatéral RFA-Gouvernement Voltaïque doit être individualisé.

Etat actuel d'avancement du projet :

Seul le volet LOUMBILA a trouvé un financement. Quant au reste, l'ensemble des sources de financement estiment que le projet est très ambitieux. Selon ces sources de financement les besoins exprimés (210 cadres supérieurs à former en 8 ans selon un cycle de 2 à 3 ans) sont exagérés. Il faut remarquer que le projet de création d'une institution de formation de cadres supérieurs des pêches de la CEAO (dont 5 Etats membres sur 6, sont membres du CILSS) et la restructuration de l'Ecole de Bouaké constituent des arguments en faveur de la

réticence des sources de financement. Il reste que l'USAID, en collaboration avec l'Institut du Sahel, se propose de reformuler ce projet en vue de sa réactualisation et éventuellement, de son financement.

2-11- III. PROJET DE FORMATION EN AMENAGEMENT PASTORAL INTEGRE.

Suite à la longue sécheresse, on a pu constater une détérioration accélérée des terrains de parcours. Cette détérioration qui n'est pas seulement due à la sécheresse, trouve aussi son explication dans un dépassement de la capacité de charges des populations animales et humaines.

Pour venir à bout de cette détérioration, cette rupture de l'équilibre écologique, il est nécessaire de concevoir des programmes d'aménagement intégrant tous les paramètres agro-sylvo-pastoraux, socio-économiques et culturels.

Ce projet de formation est conçu pour être exécuté sous forme de 2 volets :

1) le volet A : formation de cadres supérieurs (vétérinaires, agronomes économistes, sociologues du développement, etc...)

Ces cadres doivent, après leur formation, se consacrer à l'identification à la conception, à l'exécution et à la gestion de grandes opérations d'aménagement.

Le cours post-universitaire organisé à leur intensification, doit surtout mettre l'accent sur la formation pratique.

Il est prévu de procéder à la formation de 32 cadres en 2 ans, soit 16 cadres par an. La formation se fera au sein de l'UISMV de Dakar et les cours d'application pratique se feront au sein de structures spécialisées de la SODSP, du MDR et de l'ISRA.

Etat d'avancement du projet :

Le volet A de ce projet a obtenu un financement de la part du PNUD d'un montant de US \$ 500.000. On peut donc penser que dès Janvier 1980 ce volet pourra démarrer.

2) le volet B : Il concerne la formation de cadres intermédiaires (B) qui s'occuperont principalement de l'exécution des programmes d'aménagement intégré. Ces cadres auront également un rôle de vulgarisation très important.

La durée de ce volet dans sa phase de démarrage est de 2 ans.

Cette formation doit concerner 120 agents pour les 2 ans, à raison de 24 agents

par session ; il est prévu d'organiser 5 sessions de 3 mois chacune pour les 2 ans. La formation de ces agents est conçue pour être essentiellement axée sur la formation pratique. C'est pourquoi, il est prévu d'aménager une base permanente située en zone sahélienne (DAHRA).

Le coût global de ce volet est de US \$ 739.825.

Etat d'avancement du projet :

Une requête a été envoyée à l'UNSO et à l'USAID. Etant donné les retards prévisibles quant à la mise en place réelle du projet, il n'est prévu de démarrer le projet qu'en Avril, c'est à dire un trimestre après le démarrage du volet A (cours post-universitaire).

RECOMMANDATION

Le Conseil Scientifique et Technique souligne son intérêt pour les différentes actions de formation des cadres de différents niveaux d'éducation des populations, prévues ou en cours, et marque sa préférence pour la formation dans les institutions sahéliennes.

1) En ce qui concerne le projet régional de formation en matière de protection des végétaux le Conseil Scientifique et Technique recommande que l'Institut du Sahel entreprenne les démarches nécessaires tant auprès des Gouvernements sahéliens qu'auprès des organismes donateurs pour sa mise en oeuvre dans les meilleurs délais

2) S'agissant du projet de formation et de recherche pour le développement des pêches continentales du Sahel, Le Conseil Scientifique et Technique recommande à l'Institut du Sahel de procéder à une nouvelle formulation du projet en collaboration avec les sources de financement intéressées.

3) Au sujet du projet de formation en aménagement pastoral intégré, le Conseil Scientifique et Technique enregistre avec satisfaction l'intérêt du PNUD pour le financement du volet A (formation post-universitaire) ; et recommande à l'Institut :

- a) de prendre contact avec l'UNSO ou autres donateurs pour assurer le financement du volet B (formation des cadres moyens) ;
- b) d'aider les responsables de l'Ecole Inter-Etats de science et médecine vétérinaires, institution hôte du projet, à rechercher le financement complémentaire pour la réalisation d'infrastructures d'hébergement pour les étudiants et les enseignants.

Le Conseil Scientifique et Technique demande l'Institut de tout mettre en oeuvre pour que le volet A puisse démarrer en Janvier 1980 tel que prévu.

2-12-1) PROGRAMME DE PREMIERE GENERATION

LA STRATEGIE

Les documents qui nous sont présentés étudient les thèmes de recherche qui découlent de la stratégie de développement des Etats Membres du CILSS et fixent les lignes directrices de la stratégie de recherche et de formation pour les cinq années à venir. Ils rappellent à travers un bref historique les dates principales qui ont marqué l'évolution de l'Institut du Sahel et insistent essentiellement sur l'importance du programme issu de la réunion élargie sur l'Institut du Sahel organisée par le CILSS en Octobre 1977 à OUAGADOUGOU.

Le programme de OUAGADOUGOU est la référence à toute définition des tâches actuelles et futures de l'Institut du Sahel. Ce qui fait que le programme de première génération se définit être l'ensemble des opérations de recherche et de formation exécutées sous l'égide de l'Institut du Sahel durant la période quinquennale à venir. Ces opérations doivent correspondre aussi aux options retenues en matière de recherche et de formation par les équipes de travail CILSS/CLUB DU SAHEL et tenir compte des projets des organismes de développement et de programme régionaux en cours dans le Sahel.

Le programme de première génération doit être conçu sous forme de programmes thématiques limités, qui répondront à la stratégie de la recherche et aux besoins des Etats membres du CILSS conformément aux recommandations de la réunion des responsables scientifiques sahéliens tenue à BAMAKO en Avril 1976.

La stratégie s'insère ainsi dans la stratégie globale définie par les Etats membres du CILSS, devant leur permettre d'assurer leur auto-suffisance alimentaire quelque soient les aléas climatiques, afin de les conduire à un développement autonome.

Les projets de recherche et de formation du programme de Première Génération s'insèrent ainsi dans ces objectifs qui impliquent la stratégie suivante :

- 1 - Le programme doit être tourné vers l'amélioration de la production afin que l'objectif d'auto-suffisance alimentaire soit atteint.
- 2 - Le programme doit être essentiellement tourné vers :
 - l'amélioration et l'augmentation des cultures et de la production animale.
 - l'adaptation des technologies nécessaires pour atteindre les objectifs de production fixes.
 - l'amélioration et l'harmonisation des éco-systèmes sahéliciens.

Il ne faut pas que le Programme de Première Génération fasse double emploi avec les Programmes Nationaux, mais qu'il s'appuie sur ces derniers, les complète pour leur donner une dimension à l'échelle du Sahel, donc à renforcer les structures existantes de recherche et de formation dans les Etats-Membres du CILSS en améliorant et en augmentant les ressources humaines et matérielles. Cela revient pour l'Institut du Sahel à élaborer un programme dont la réalisation sera confiée à des structures de recherche et de formation sahéliciennes. Pour mieux répondre à la stratégie de développement des Etats Membres du CILSS, l'Institut du Sahel ne doit pas au niveau de la conception tenir compte seulement des programmes nationaux, mais également et surtout des projets de développement issus de cette stratégie. En effet, il n'est pas évident que les structures nationales de formation aient tant soit peu modifié leur programmation pour tenir compte des projets de développement ou de réhabilitation dans le Sahel.

L'Institut du Sahel doit toujours avoir une approche multidisciplinaire, pour mettre en place un Programme de Première Génération intégré, afin d'éviter de déboucher sur une juxtaposition d'opérations sans liens entre elles. Ce programme devra essentiellement intégrer le facteur humain, afin d'éviter que les résultats de la recherche restent inutilisés. Ceci revient à concevoir des actions à des échelles correspondant d'une part à des unités écologiques, d'autre part à des unités d'exploitation.

Le Programme de Première Génération doit aussi avoir pour objectif la meilleure utilisation des potentialités du milieu sahélicien en inventoriant ces derniers et en identifiant les contraintes et en recherchant les moyens d'y remédier.

Le programme doit tenir compte de la stabilité des écosystèmes et les résultats de recherche et de formation dans ce domaine doivent être évalués en tenant compte de leur impact sur le milieu et sur le risque de le destabiliser.

L'Institut devrait implanter des activités essentiellement dans la zone sahélienne vraie, en dessous de l'isohyette 700 mm/mm.

En ce qui concerne le Programme de Première Génération, l'Institut du Sahel doit dans le domaine de la formation se consacrer essentiellement et pour une question d'efficacité à la formation de chercheurs et de techniciens de la recherche;

Le programme de la formation doit également permettre un renforcement des institutions existantes, soit par une utilisation rationnelle et maximisée d'une des structures de la zone sahélienne, soit par la création d'un type de formation encore inexistant au sein d'une des institutions de formation du Sahel.

L'Institut du Sahel sera amené à organiser des séminaires et ateliers de travail, ayant trait aux différents domaines de développement rural afin d'harmoniser les méthodes de formation au niveau national et à celui de la zone sahélienne.

RECOMMANDATION

Stratégie et terme de référence de Programme de Première Génération

- 1) Le Conseil Scientifique et Technique approuve le document présenté sous le titre Programme de Première Génération : Stratégie.
- 2) Pour éviter les duplications et doubles emplois le conseil scientifique et technique recommande à l'Institut du Sahel tant pour les programmes des démarrages que de première génération, de continuer à recueillir le maximum d'information possible, sur les programmes en cours ou à entreprendre par, les institutions de recherche nationale et internationale intervenant dans la région.
- 3) préoccupé à la fois par l'importance du document qui serait élaboré et par la nécessité de présenter dans les meilleurs délais aux sources de financement le Conseil Scientifique et Technique demande à l'Institut du Sahel de préparer dans le cadre de la stratégie définie, un ensemble cohérent de projets pouvant constituer le programme de Première Génération.

2-13 CONSTRUCTION DE L'INSTITUT

Le projet de construction fait suite au programme de Ouagadougou qui recommandait aux sources de financement d'aider l'Institut à trouver les moyens financiers nécessaires à la construction de l'Institut du Sahel.

C'est ainsi qu'au cours de la réunion le PNUD et l'UNSO allouaient chacun à l'Institut une subvention de \$ 100 000 US en vue de mener pour le premier l'élaboration du programme architectural et le second, à l'étude architecturale en vue de la recherche du financement.

Le PNUD, en accord avec la Direction de l'Institut du Sahel organisait une mission menée par Mr. Serge VIAU du Bureau d'Etudes Pluram INC, du Québec CANADA qui s'est rendu à Bamako et à Monrovia LIBERIA du 1er au 22 Octobre 1978. Les termes de référence de la mission définissaient le mandat du Consultant comme suit :

- 1°/ définir avec les responsables de l'Institut la dimension à donner au bâtiment en fonction du programme de recherches que se propose de poursuivre l'Institut du Sahel et par là même du personnel nécessaire à son fonctionnement.
- 2°/ étudier avec les responsables de l'Institut et le service local du cadastre la parcelle de terrain sur laquelle le bâtiment devra être érigé.
- 3°/ procéder à une enquête locale sur les possibilités d'utilisation des matériaux de provenance locale ou d'importation.
- 4°/ discuter avec les responsables de l'Institut l'esquisse du bâtiment qui devrait s'inspirer du milieu local en répondant au contexte architectural sahélien.

5°/ en fonction des points 1, 2, 3, 4 mentionnés ci-avant fournir un devis relatif au coût de l'étude finale du bâtiment à savoir, plans, devis quantitatif et estimatif, cahier prescriptions techniques, clauses générales administratives, etc... et en conséquence :

6°/ rédiger les termes de référence devant permettre de procéder à l'étude finale elle-même. Concernant le programme architectural, le Consultant souligne qu'il est extrêmement difficile de prévoir exactement ce que sera l'Institut du Sahel dans trois ou cinq ans et que sa jeunesse et son développement actuel laissent cependant présager une croissance rapide.

Pour mieux cadrer ses prévisions le Consultant prend donc comme référence le siège de l'ADRAO à Monrovia, organisme régional comme l'Institut, qui, en cinq ans, s'est développé très vite.

Afin aussi de parer à toute éventualité, il a basé les évaluations de superficies sur les projections maximum de personnel et propose d'établir un programme de construction par étapes, de manière à éviter les investissements inutiles au début.

BESOIN EN FONCTIONNEMENT DES DEPARTEMENTS

1 - Le secteur public et les services :

C'est cette partie de l'Institut du Sahel qui accueillera le grand public ou les visiteurs lors de manifestations spéciales. C'est là où se tiennent les colloques, réunions des divers Conseils, séminaires, etc.. Elle doit être conçue comme extrêmement flexible permettant de satisfaire divers besoins, de loger divers événements.

C'est la partie demandant les plus grandes superficies, et agissant comme le noyau façade.

Il est prévu que ces équipements servent à diverses manifestations publiques extérieurs aux activités de l'Institut du Sahel (centres de Sotuba). Il s'agit là d'une excellente façon pour rentabiliser les investissements.

2 - Département des affaires administratives et financières

Pour le consultant à mesure que l'Institut prendra de l'extension, et que ses opérations deviendront plus complexes, les structures de ce département sont difficiles à faire. C'est pourquoi, au delà des prévisions maximales de personnel, il serait souhaitable de programmer une extension de la superficie pour parer à toute éventualité.

Il serait préférable selon le consultant de prévoir des espaces flexibles de manière à réorganiser les locaux au fur et à mesure que les besoins évolueront.

3 - Les secteurs de recherche

A cause des difficultés de prévoir les besoins, le consultant suggère d'adopter le système d'aménagement paysager pour mettre en place des ensembles modulaires.

C'est pourquoi il prévoit quelques bureaux individuels, un secrétariat, et un grand espace paysager pour chercheurs.

Plusieurs départements ou unités de recherche ont été regroupés de manière à établir ces espaces modulaires. Quatre modules seront nécessaires :

- le département de la recherche scientifique et technique
- le département de la formation
- le département des Communications

Il est assez complexe, en ce sens qu'il demande des locaux extrêmement spécialisés, techniquement opérationnels et comportant une quantité appréciable d'équipements divers.

Le bâtiment comportera en outre les bâtiments de service (garages et ateliers) et le bloc logement et neuf villas devant servir de résidence du Directeur Général et des responsables de services. Le consultant propose par la suite comme méthode de construction, la construction par phase et prévoit un calendrier en vue de la finalisation du projet.

- 3 mois minimum pour la recherche du financement en vue de la préparation des plans et devis,
- 8 mois pour la préparation des plans et devis
- 2 mois pour l'appel d'offres
- 18 mois pour la construction.

Ce qui fait un total de 31 mois pour la finalisation du projet. C'est à dire que l'Institut du Sahel ne pourra pas occuper ses nouveaux locaux avant deux ans et demi.

Concernant la construction par phase le consultant propose :

- construction de quatre blocs de recherche en deux phases différentes. Ce sera d'autant plus facile qu'ils sont modulaires.
- le bloc logement pourrait être lui aussi construit en deux phases distinctes.
- enfin dans le secteur des services, la salle communautaire et le salon officiel peuvent constituer une phase séparée.

Le reste des locaux est jugé essentiel dès la 1ère étape. Ainsi on aurait au début une superficie moindre.

Selon le consultant, le domaine de Sotuba, de par son caractère naturel et les instituts ou laboratoires de recherche existants, impose des constructions basses, de deux étapes maximum, groupées sous forme pavillonnaire, mais fortement interreliées entre elles.

Les pavillons (blocs de recherches, administration, logements etc...) seront groupés autour d'un bloc central de services. Il faudrait prévoir, dans le plan d'implantation, la possibilité d'ajouter d'autres pavillons, si jamais des besoins nouveaux surgissaient.

Pour le style architectural, le consultant conformément à la réglementation gouvernementale propose un style architectural dit "Soudanais" ou Sahélien pour tout bâtiment public. Ce style est particulièrement bien adapté à la fonction même de l'Institut du Sahel.

Les matériaux locaux semblent particulièrement indiqués comme revêtement de murs et de sols.

L'estimation des coûts : Pour une superficie construite 8 875 m² s'élève à US \$ 5 205 932 et un coût de préparation des plans et devis de US \$ 550.976.

RECOMMANDATION

Après avoir entendu le rapport sur l'élaboration du programme architectural de l'Institut du Sahel financé par le PNUD, le Conseil Scientifique et Technique, considérant l'urgence de la construction de l'Institut, recommande au Directeur Général de l'Institut la poursuite des études architecturales en collaboration avec l'UNSO et la recherche des financements en vue de la construction de l'Institut dans les meilleurs délais.

VICE-PRESIDENT : Mr. Le Professeur Lamine N'DIAYE, Directeur de l'EISMV-DAKAR

RAPPORTEUR : Dr. Mohamed SKOURI, BREDIA/UNESCO -- DAKAR.

L'Ordre du Jour ci-après a été adopté :

- 1 - OUVERTURE DE LA REUNION
- 2 - ELECTION DU BUREAU (VICE-PRESIDENT - RAPPORTEUR)
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - PRESENTATION DES OBSERVATEURS
- 5 - EXAMEN DES DOSSIERS TECHNIQUES
- 6 - QUESTIONS DIVERSES
- 7 - ADOPTION DU RAPPORT FINAL
- 8 - CLOTURE DE LA REUNION.

Les travaux de la réunion se sont entièrement déroulés en séances plénières et ont permis d'élaborer à l'intention du Conseil d'Administration les Recommandations suivantes :

- 1 - BILAN ANALYTIQUE : Le Conseil Scientifique et Technique adopte le Projet présenté par l'Institut et recommande la recherche du financement nécessaire à sa mise en oeuvre.
- 2 - RESADOC : Le Conseil Scientifique et Technique approuve le rapport présenté par l'Institut et recommande vivement la recherche du financement requis pour la mise en place et le fonctionnement rapide du service questions-réponses de ce réseau.
- 3 - SERVICE DE PUBLICATIONS : Le Conseil Scientifique et Technique approuve le rapport présenté par l'Institut du Sahel et demande notamment l'examen des possibilités du lancement d'une revue scientifique de haut niveau pour permettre la publication et la diffusion des résultats des travaux de recherche intéressant le développement socio-économique du sahel.
- 4 - PROJET DE RADIO-RURALE : En ce qui concerne le projet de Radio-Rurale, le Conseil Scientifique et Technique recommande la poursuite des études en vue de l'élaboration d'un projet régional et suggère l'élargissement de ce projet à l'ensemble des mass-média.

5 - USED : Le Conseil Scientifique et Technique a pris bonne note de l'état d'avancement du projet et recommande la poursuite des démarches déjà entreprises auprès de l'AID et du FNUAP en vue d'en assurer le financement intégral.

6 - FORMATION : Le Conseil Scientifique et Technique souligne son intérêt pour les différentes actions de formation des cadres de différents niveaux d'éducation des populations, prévues ou en cours et marque sa préférence pour la formation dans les institutions sahéliennes.

6-1. Formation en matière de Protection des Végétaux

En ce qui concerne le projet régional de formation en matière de protection des végétaux le Conseil Scientifique et Technique recommande que l'Institut du Sahel entreprenne les démarches nécessaires tant auprès des Gouvernements Sahéliens qu'auprès des organismes donateurs pour sa mise en oeuvre dans les meilleurs délais.

6-2. Formation et Recherche pour le développement des Pêches Continentales

S'agissant du projet de formation et de recherche pour le développement des pêches continentales du Sahel, le Conseil Scientifique et Technique recommande à l'Institut du Sahel de procéder à une nouvelle formulation du projet en collaboration avec les sources de financement intéressées.

6-3. Formation en Aménagement pastoral intégré.

Au sujet du projet de formation en aménagement pastoral intégré, le Conseil Scientifique et Technique enregistre avec satisfaction l'intérêt du FNUD pour le financement du volet A (formation Post-universitaire) et recommande à l'Institut :

a) de prendre contact avec l'UNSO ou autres donateurs pour assurer le financement du volet B (formation des cadres moyens) ;

b) d'aider les responsables de l'Ecole Inter-Etat de Science et Médecine Vétérinaires, institution hôte du projet, à rechercher le financement complémentaire pour la réalisation des infrastructures d'hébergement pour les étudiants et les enseignants.

Le Conseil Scientifique et Technique demande l'Institut de tout mettre en oeuvre pour que le volet "A" puisse démarrer en Janvier 1980 tel que prévu.

7 - STRATEGIE ET TERMES DE REFERENCES DU PROGRAMME DE PREMIERE GENERATION :

7-1. Le Conseil Scientifique et Technique approuve le document présenté sous le titre : Programme de Première Génération (Stratégie).

7-2. Pour éviter les duplications et doubles emplois le Conseil Scientifique et Technique recommande à l'Institut du Sahel avant pour les programmes de démarrage que de première génération, de continuer à recueillir le maximum d'informations possibles, sur les programmes en cours ou à entreprendre par les institutions de recherche nationales, régionales et internationales intervenant dans la région.

7-3. Préoccupé à la fois par l'importance du document qui serait élaboré et par la nécessité de le présenter dans les meilleurs délais aux sources de financement le Conseil Scientifique et Technique demande à l'Institut du Sahel de préparer, dans le cadre de la stratégie définie, un ensemble cohérent de projets pouvant constituer le programme de première génération.

8 - ECOLOGIE ET ENVIRONNEMENT :

Le Conseil Scientifique et Technique a souligné la nécessité de développer les études et les recherches dans le domaine de l'Ecologie et l'Environnement en général et plus particulièrement celles ayant trait aux problèmes de la lutte contre la désertification dans le cadre de la mise en valeur intégrée de l'espace agro-sylvo-pastoral.

Compte tenu de ce qui précède le Conseil recommande :

8-1. la création d'un département Ecologie-Environnement au sein de l'Institut du SAHEL ;

8-2. que les contacts soient poursuivis avec l'UNSO pour assurer le financement du projet qui lui est déjà soumis ainsi que sa poursuite dans le cadre d'un programme à plus long terme ;

8-3. que l'Institut du Sahel examine avec d'autres organismes tels que l'ICRAFT, l'UNESCO etc... les possibilités de coopération dans ce domaine ;

9 - AMELIORATION DES MIL, SORGHOS, NIEBE :

9-1. que soient mobilisés les moyens nécessaires à la mise en oeuvre du projet dans son ensemble en soulignant l'interaction entre ses deux composantes, le renforcement des capacités nationales d'une part et les recherches sur l'amélioration des trois espèces végétales considérées d'autre part ;

9-2. que soient multipliées et diffusées les variétés les mieux adaptées aux principales zones écologiques de la région et que soient mises au point et vulgarisées les techniques culturales garantissant à la fois un niveau acceptable de productivité et le maintien de la fertilité des sols ;

10 - RECHERCHES SUR LES SYSTEMES INTEGRES DE PRODUCTION BASES SUR L'IRRIGATION :

10-1. souligne le rôle important que sont appelés à jouer les aménagements hydroagricoles dans le développement socio-économique de la région et recommande l'adoption du projet ;

10-2. approuve le choix de SADIA AVAL dans la moyenne vallée du fleuve Niger comme station d'expérimentation ;

10-3. insiste sur la nécessité d'entreprendre rapidement la finalisation dans le sens d'une plus grande attention à la vulgarisation des systèmes intégrés de production mis au points, et à la prévention des effets néfastes sur l'équilibre des écosystèmes ;

11 - RECHERCHE SUR LA LUTTE INTEGREE EN MATIERE DE PRODUCTION DES VEGETAUX :

Le Conseil Scientifique et Technique prend bonne note de l'état d'avancement du projet de Recherche sur la lutte intégrée en matière de production des végétaux ;

12 - PROGRAMME SANTE-EAU-NUTRITION :

Le Conseil Scientifique Technique approuve les avants projets présentés par l'Institut du Sahel et recommande l'élaboration de projets définitifs et la recherche de moyens financiers nécessaires ;

13 - CONSTRUCTION DE L'INSTITUT :

Après avoir entendu le rapport sur l'élaboration du programme architectural de l'Institut du Sahel, financé par le FEUD le Conseil Scientifique et Technique, considérant l'urgence de la construction de l'Institut recommande au Directeur Général de l'Institut la poursuite des études architecturales en collaboration avec l'UNSO et la recherche des financements en vue de la construction de l'Institut dans les meilleurs délais.

14 - RÈGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE :

Le Conseil Scientifique et Technique a examiné, amendé et approuvé son règlement intérieur.

MOTION DE REMERCIEMENTS

LES MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DE L'INSTITUT DU SAHEL REUNIS A L'HOTEL DE L'AMITIE A BAMAKO DU 17 AU 20 SEPTEMBRE 1979, POUR LA PREMIERE REUNION, EXPRIMENT LEURS VIFS ET SINCERES REMERCIEMENTS A SON EXCELLENCE LE GENERAL MOUSSA TRAORE, CHEF DE L'ETAT, SECRETAIRE GENERAL DE L'UNION DEMOCRATIQUE DU PEUPLE MALIEN (UDPM) AU PARTI, AU PEUPLE MALIEN ET A SON GOUVERNEMENT POUR L'ACCUEIL CHALEUREUX ET FRATERNEL ET L'HOSPITALITE TOUTE AFRICAINE DONT ILS ONT ETE L'OBJET DURANT LEURS TRAVAUX ET LEUR SEJOUR AU MALI.

MOTION DE FELICITATION

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE FELICITE LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT DU SAHEL ET L'ENSEMBLE DE SES COLLABORATEURS POUR LA QUALITE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL QUI ONT ETE PRESENTES ET POUR LA BONNE ORGANISATION DES TRAVAUX DE SA PREMIERE SESSION.

o C.I.L.S.S.

INSTITUT DU SAHEL

BAMAKO

1ère REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
DE L'INSTITUT DU SAHEL
17 au 20 SEPTEMBRE 1979

---:---:---:---:---:---:---:---:---

DISCOURS DE CLOTURE

Prononcée par

S.E. Monsieur N'Fagnanama KONE
Ministre du Développement Rural du MALI
Président du Conseil d'Administration de
l'Institut du Sahel --

---:---:---:---:---:---:---:---:---

Messieurs les Ministres ,
 Messieurs les Ambassadeurs et les Représentants des Institutions
 Internationales ,
 Monsieur le Directeur Général de l'Institut du Sahel ,
 Mesdames, Messieurs ,

Je vous remercie encore une fois d'être venus si nombreux ,
 malgré vos occupations multiples, rehausser de votre présence l'éclat
 de la cérémonie de clôture de la 1ère Réunion du Conseil Scientifique
 et Technique de l'Institut du Sahel.

Messieurs les Membres du Conseil Scientifique et Technique
 de l'Institut du Sahel ,

Après 4 jours de réflexion, vous voici arrivés à la fin de
 vos travaux sur les programmes de l'Institut du Sahel qui ont porté
 essentiellement sur l'analyse des programmes de démarrage et de première
 génération.

En ce qui concerne le programme de démarrage, vous avez
 formulé des recommandations pour :

- la poursuite de son exécution et
- une meilleure utilisation des résultats de la Recherche ,
- un renforcement des capacités scientifiques de nos Etats.

En recommandant l'exécution et la poursuite du projet Bilan
 Analytique du Potentiel Scientifique, vous avez voulu donner un outil
 permanent et hautement justifié à l'Institut du Sahel afin que celui-
 ci puisse remplir efficacement sa mission qui est de coordonner, harmoniser
 et promouvoir les activités scientifiques dans les Etats-Membres du CILSS.

Vos pertinentes recommandations relatives :

- aux projets agricoles et en particulier à l'amélioration des milieux, sorgho et niébé,
- aux systèmes intégrés de production basés sur l'irrigation et
- au projet sur la protection des cultures et des récoltes,

doivent permettre aux Pays Membres du CILSS d'atteindre l'objectif prioritaire, à savoir l'autosuffisance alimentaire des populations sahéliennes.

L'examen critique des projets de Réseau de Documentations Scientifiques et Techniques, les Publications et la Radio Rurale, vous ont conduit à formuler des recommandations judicieuses qui doivent permettre à l'Institut du Sahel de mieux remplir sa mission d'information au bénéfice des Chercheurs, des Décideurs, des Populations Rurales du Sahel en vue d'une meilleure utilisation des résultats de la recherche scientifique et technique.

Vos conclusions sur les programmes de sciences sociales et humaines (Démographie, Ecologie et Environnement - Santé, Nutrition, Eau) permettront à nos Chercheurs et aux Décideurs de mieux appréhender les dimensions humaines, sociales et physiques du développement et favoriseront une croissance harmonieuse de nos sociétés.

Vos recommandations relatives aux programmes de Formation soulignent votre juste préoccupation d'accélérer le potentiel scientifique et technique de nos Etats Membres grâce à la formation de chercheurs et de techniciens de la recherche, dans le cadre des programmes assignés à notre Institut.

Vos réflexions et recommandations sur les termes de référence de certaines composantes du Programme de Première Génération permettront, j'en suis convaincu, à notre jeune Institution, de présenter à votre prochaine réunion, un programme de première génération finalisé répondant mieux aux aspirations des Etats Membres du CILSS.

Ainsi donc le haut niveau de vos débats a permis à cette première réunion de formuler des recommandations qui par leur qualité, retiendront non seulement l'attention du Conseil Consultatif et du Conseil d'Administration qui se réuniront prochainement, mais aussi celle de la Communauté Scientifique Internationale, et surtout celle des Organismes et Pays Donateurs qui n'ont cessé de soutenir l'Institut du Sahel dans sa mise en place et démarrage.

Je profite de l'occasion qui m'est ainsi offerte pour leur demander de continuer à soutenir les activités scientifiques qui sont actuellement exécutées au nom des Etats Membres du CILSS par l'Institut du Sahel.

Il est réconfortant de constater que deux ans après la Réunion tenue ici à Bamako en Septembre 1977, réunion au cours de laquelle les Responsables Sahéliens de la Recherche Scientifique ont dressé les lignes directrices de ce que devrait être le programme de l'Institut du Sahel, et un an après la Réunion de Ouagadougou, élargie à la Communauté Scientifique Internationale, organisée par le CILSS (dont allait sortir le programme de Ouagadougou) que l'Institut du Sahel a, dans son ensemble, rempli la mission qui lui était assignée.

L'esprit de la réunion de Ouagadougou continue à prévaloir dans vos travaux par le fait que les Scientifiques Sahéliens et ceux de la Communauté Internationale ici présents ont solidairement réfléchi et critiqué les programmes soumis à leur attention.

C'est la poursuite du dialogue que les Sahéliens ont toujours institué avec la Communauté Internationale et qui s'est merveilleusement concrétisé dans un type de coopération internationale dont l'existence du Club du Sahel est la parfaite illustration.

Dans l'espoir que vous aurez passé un agréable séjour au Mali, convaincu cependant que vous avez accompli votre devoir de scientifiques et chercheurs et que vous resterez les défenseurs de l'Institut du Sahel, je voudrais, au nom du Peuple Malien, de son Parti et du Gouvernement, vous souhaiter un bon retour dans vos foyers respectifs.

Je déclare close la 1ère Réunion du Conseil Scientifique et Technique de l'Institut du Sahel.

Je vous remercie. -

- o -

--- A --- N --- E X E S ---

(-) MENDEMENTS AU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

ARTICLE 2 -

Au lieu de : "les sessions se tiennent au siège de l'Institut à moins que, sur l'invitation du Gouvernement d'un Etat Membre le Président en accord avec le Directeur Général de l'Institut, en décide autrement".

Lire : "les sessions se tiennent au siège de l'Institut, à moins que, sur l'invitation du Gouvernement d'un Etat Membre le Président du Conseil Scientifique et Technique en décide autrement".

ARTICLE 15 -

Au lieu de : "le C.S.T. comprend 25 membres désignés par le Conseil d'Administration sur proposition du Directeur Général de l'Institut repartis comme suit :

- 8 Experts venant des Etats à raison de 1 expert par Etat Membre
- 8 " représentant les organisations africaines et internationales
- 6 " de renommée internationale choisis parmi les pays donateurs
- 3 Membres de droit et représentant le Secrétariat du CILSS.

Lire : le C.S.T. comprend 33 membres désignés par le Conseil d'Administration sur proposition du Directeur Général de l'Institut repartis comme suit :

- a) - 2 experts venant de chaque Etat Membre
- b) - 8 " représentant les organisations africaines et internationales
- c) - 6 " de renommée internationale choisis parmi les pays donateurs
- d) - Le Directeur Général de l'Institut assisté de responsables des Départements
- e) - 1 membre de droit représentant le Secrétariat Exécutif du CILSS
- f) - 1 membre de droit représentant le Centre Agrymet

ARTICLE 22 - QUORUM

Au lieu de : "les recommandations sont prises à la majorité simple des membres présents du Conseil Scientifique et Technique.

Lire : Le C.S.T. ne peut valablement délibérer que lorsqu'il réunit au moins la majorité simple des membres régulièrement mandatés.

Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième réunion aura lieu à une date qui sera arrêtée par le Président.

ARTICLE 27 -

Au lieu de : "Pendant la discussion d'une question quelconque, un membre peut demander la suspension ou l'ajournement de la séance. Les motions en ce sens ne sont pas discutées mais sont immédiatement mises aux voix. Le Président peut limiter la durée de l'intervention du membre qui propose la suspension ou l'ajournement de la séance.

Lire : Pendant la discussion d'une question quelconque, un membre peut demander la suspension ou l'ajournement de la séance. Les motions en ce sens ne sont pas discutées, mais sont immédiatement mises aux voix.

ARTICLE 29 -

Au lieu de : "les propositions et amendements sont normalement remis par écrit au Directeur Général et au Secrétaire Exécutif, qui les communique aux membres. En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix, à une séance quelconque si le texte n'en a pas été communiqué à tous les membres au plus tard la veille de la séance. Le Président peut cependant autoriser la discussion et l'examen d'amendement ou de motion de procédure, même si ces amendements et motions n'ont pas été communiqués ou ne l'ont été que le même jour.

Lire : Les propositions et amendements sont normalement remis par écrit au Président du Conseil Scientifique et Technique qui les communique aux membres. En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix à une séance quelconque, si le texte n'en a pas été communiqué à tous les membres au plus tard la veille de la séance. Le président peut cependant autoriser la discussion et l'examen d'amendement et motions de procédure, même si ces amendements et motions n'ont pas été communiqués ou ne l'ont été que le jour même.

ARTICLE 33 -

3.1. Au lieu de : Sous réserve des dispositions des statuts juridiques l'application de tous les articles qui précèdent peut être suspendue par le C.S.T. à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés à condition que notification soit faite aux membres du Conseil de la proposition de suspension au moins 24 heures avant la séance au cours de laquelle la proposition doit être faite.

3.2. Lire : Sous réserve des dispositions des statuts juridiques l'application de tous les articles du règlement intérieur peut être suspendue par le C.S.T. à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés à condition que notification soit faite aux membres du Conseil de la proposition de suspension au moins 24 heures avant la séance au cours de laquelle la proposition doit être faite.

ARTICLE 34 -

Au lieu de : "les frais de participation des membres du C.S.T. des experts des pays membres du CILSS sont supportés par le budget de l'Institut du SAHEL.

Lire : Les frais de participation aux réunions du Conseil Scientifique et Technique de ses membres prévus à l'article 15 premier alinéa (a) sont supportés par le budget de l'Institut du SAHEL.

Additifs au Règlement Intérieur du Conseil Scientifique et Technique

ARTICLE 7 -

Après : Le Président, le Vice-Président et le Rapporteur sont désignés ci-après sous le nom de "Bureau"

Ajouter : Un comité de rédaction pourra être constitué en cas de besoin pour aider le rapporteur dans l'exercice de ses fonctions.

Après Article 36Ajouter Article 37 (nouveau)

Le présent règlement intérieur entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Administration de l'Institut du SAHEL

Les articles amendés en application des dispositions de l'article 33 entrent en vigueur dans les mêmes conditions que le présent règlement intérieur.

Commentaire et Observations sur l'Avant
Projet de Recherche sur l'Amélioration du
Mil, Sorgho et du Niébé, de l'Institut du Sahel

- Par B.N. OKIGBO-IITA

Monsieur le Président,

Je suis très heureux de l'occasion que vous me donnez de m'exprimer en premier lieu et je commencerai par exprimer les regrets de l'IITA de n'avoir pas été représenté à la réunion de DAKAR.

Sur ce point, certaines de mes observations constitueront les informations que nous aurions dû communiquer, lesquelles sont relatives aux activités de l'IITA et devant s'insérer aux propositions de recherche mais d'autres ne seront que des suggestions sur le document de projet.

1. Tout d'abord, l'Institut du Sahel desirait être félicité pour la préparation du document combien clair et intelligible qui englobe les objectifs, la stratégie, les besoins en équipement et permet et le coût du projet sur l'amélioration du mil, du sorgho et du niébé.
2. Je suis plutôt surpris que l'accent ne soit pas mis sur le volet du projet traitant des systèmes de culture. Puisque nous sommes intéressés par la croissance de la production de ces cultures, les activités engloberont l'amélioration génétique, la préservation et l'expérimentation dans différentes localités et les systèmes de culture qui engloberaient le travail sur les combinaisons de cultures, culture pure, culture associée et les systèmes de culture de relais), les séquences rotatives de leur production en plus d'un aménagement d'ensemble des cultures et des sols, et s'étendent à la protection des récoltes.
3. A propos du point 2 ci-dessus mentionné, il devrait être souligné avec insistance que le personnel semble être trop spécialisé, particulièrement dans le context Africain où nous n'arrivons pas à oublier les insuffisances à cause du manque d'une main d'oeuvre se liant niveau. Je suggère donc que si le programme doit être effectif le nombre de physiologiste en plantes devrait être réduit

.../...

Au lieu d'avoir uniquement des physiologistes - physiologistes seront également nécessaires puisque la malherbologie englobe maintenant la physiologie et la biochimie. Alors il est à retenir qu'avec l'affluence croissante des produits du mil et dans une certaine mesure ceux du sorgho, ceux-ci seront moins demandés à moins qu'ils soient traités et améliorés - Il est nécessaire que le projet insère un chimiste en céréales en même temps technologiste en nourriture au lieu d'un biochimiste. Tout le problème des sciences du sol et de l'aménagement des eaux et sols, devrait être une composante du travail interdisciplinaire de l'Institut dans le projet.

4. Dans le calendrier des activités du projet, le travail sur la culture pure et la culture associée et la culture rotative peut être considéré comme une action à court terme alors que le travail sur les rotations peut être important dans la lutte contre le triga, peut-être une proposition à plus long terme.

5. En ce qui concerne le travail sur les cultures non-développées, et leurs combinaisons, des efforts devraient être faits pour trouver des voies pour l'intégration de la modernisation des cultures industrielles. (Les arachides et le coton) au système afin qu'une culture ne soit pas faite au détriment d'une autre. De la même façon, la production des cultures devrait être intégrée de pair avec la production animale puisque les animaux peuvent être utilisés pour le travail et comme sources d'engrais en plus de la viande et du lait.

6. Dans la stratégie relative à l'amélioration du mil et du sorgho et instant excessivement sur les petites plantes ayant un grand rapport épi-tige, néglige le fait que les résidus de ces récoltes sont utilisés dans la nourriture des animaux dans la construction des clôtures et autres matériaux de construction, aussi bien que leur emploi dans le paillage et la conservation du sol. Des efforts devraient être faits pour inclure le travail sur d'autres variétés de sorgho de grande taille pouvant occuper une place de choix dans le système de culture.

7. Il y a des divergences entre certaines prévisions du document et celles mentionnés dans l'Annexe. Par exemple, alors que plusieurs postes pour agronomistes et le besoin d'un agrométéorologiste sont signalés dans l'annexe, les prévisions du personnel du document semblent avoir contourné ces nécessités.

8. Le rôle de la Recherche socio-économique pour assurer que la stratégie adoptée pour la recherche, réponde à la situation et aux besoins des cultivateurs.

(2) Au bilan économique des nouvelles technologies qui sont toujours expérimentées avant de les utiliser sur la ferme et (3) il y a un "feed back" adéquat entre les cultivateurs et les chercheurs d'autre part.

9. Le projet ne donne pas la priorité nécessaire au travail sur une technologie appropriée qui tente d'éliminer ou de minimiser la besogne qu'entraîne le travail de ferme par l'emploi d'une technologie entraînant peu de frais pour la consommation énergétique (ie le carburant) et en matériel - certains aspects de la recherche sur la technologie appropriée sont au cours d'exécution à l'IGRISAT et à l'IITA.

10. Dans la reformulation du document de projet il devrait y avoir un meilleur échelonnement et programmation des diverses activités de façon à rendre la répartition des fonds plus convenable et équitable et aussi à assurer que la suite des faits dépend de la facilité et probablement de la séquence de leur réalisation.

11. Afin d'atteindre l'autosuffisance en main-d'oeuvre et la production du sorgho, du mil et du niébé, la formation s'avère importante comme cela est exposé dans le Document provisoire. Donc, des efforts devraient être faits pour tirer profit des programmes de formation existants au niveau des Centres de Recherche Agricole compétents et que l'Institut du Sahel puisse alors avoir un personnel suffisamment entraîné pour exécuter ses propres programmes de formation à son siège à Bamako.

12. En ce qui concerne les programmes de l'IITA les activités qui sont compatibles avec les Projets de l'Institut du Sahel comprennent

a) La recherche sur l'Amélioration du Niébé et la production qui offre une expérimentation variée adaptée est menée dans les latitudes où sont localisées beaucoup de pays membres du CILSS, c'est à dire du 5e degré de latitude Nord.

b) Il y a une Unité d'Appui de l'IGRISAT à l'IITA pouvant former le personnel en exploration des récoltes, en propretion et en conservation de géoplasmme et de stockage. L'Unité assure aussi des cours de formation à l'IITA.

Il ya également le travail sur la fixation de l'azote sur le niébé et le haricot, ce qui intéressera l'Institut du Sahel.

Un projet SAFGRAD est implanté à Ouagadougou auquel participent l'ICRISAT et l'IITA sur l'amélioration du maïs et du niébé (IITA), le sorgho, le mil et les arachides (ICRISAT) L'Institut du Sahel devrait bénéficier de ce projet qui comporte un volet de systèmes de culture.

(e) Le projet sur l'amélioration du niébé ne semble pas avoir donné un ~~coût~~ particulier au travail en virologie, particulièrement en rapport avec le nombre et l'importance des maladies du niébé causées par les virus.

(f) Les niébés doivent jouer un rôle essentiel dans les rotations avec le sorgho et le mil.

(g) L'IITA organise annuellement plusieurs stages sur une base régulière y sont également inclus, des projets de recherche de niveaux différents à l'IITA, ce qui serait utile à l'Institut du Sahel en matière de formation.

(h) L'IITA apprécierait une visite du Directeur de l'Institut du Sahel et celle d'un ou de deux cadres supérieurs de l'Institut afin de discuter des possibilités de coopération et d'assistance et si possible de rédiger un memorandum (recueil) sur les échanges possibles de tout ordre.

(1^{er}) En rendant le projet plus facilement acceptable par les Institutions donateurs, il serait nécessaire que l'avant projet contienne des informations sur les Instituts Internationaux et les Agences internationales avec lesquels L'Institut du Sahel désire coopérer et ce qui devrait être la contribution de chacun d'eux. Aussi il devrait y avoir des informations dans la mesure où certaines activités de l'Institut du Sahel sont en relation avec d'autres Institutions.

(14) Sur la liste des équipements destinés à l'amélioration du sorgho et du mil, les appareils de germination des semences n'y figurent pas. Ceci mériterait d'être inséré pour le test des semences des différentes variétés. Aussi, lors que des loupes y sont retenues, il n'y a pas de lentilles pouvant être utilisées dans le travail de castration et dans la pollination des cultures pendant la reproduction.

(15) Dans le travail suite système Intégré basé sur l'irrigation en Zone Sahélienne, on suggère qu'il serait positif pour l'Institut du Sahel d'adopter une approche ~~de~~ d'aménagement intégrée des eaux de ruissellement, là où les eaux de ruissellement peuvent être conditionnées pour l'irrigation, les systèmes de

récolte et la production du bétail. Les aspects divers du travail et les processus devraient être des études contrôlées et analysées à titre d'exemple pour la Recherche et la Formation. Ceci serait un projet plus facile à réaliser que d'aménager un grand éventuel d'eaux de ruissellement ou un réseau fluvial avec des ressources et un personnel limités.

C.I.L.S.S.

INSTITUT DU SAHEL

B A M A K O

UNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

BAMAKO, 17 - 20 SEPTEMBRE 1979

LISTE DES PARTICIPANTS

- ABDALLAHI Ould Mohamed-Sidia
Ministère du Développement Rural
NOUAKCHOTT (Mauritanie)
- ALOMENU Henbert Samuel
O.I.C.M.A. B.P. 186
BAMAKO
- AUDAT Paul Louis
Représentant Général de l'UNICEF
DAKAR
- BOULANGER Monique
Bureau de l'Ambassade de Canada
BAMAKO
- BROEKHUYSE Jean
Royal Tropical Institute Amsterdam (Linnaeus Str. 2 A)
- CHARREAU Claude
ICRISAT - 12, Rue Jules FERRY
DAKAR (Sénégal)
- DE LEEUW PETER
CIPEA - PROGRAMME DU SAHEL
B.P. 60 - BAMAKO
- ARba Hama DIALLO
Bureau des Nations Unies pour la Région Soudano-
Sahélienne (U.N.S.O.)
- DOW Michael Mc DONALD
2101, Constitution av. MW
WASHINGTON DC - USA 20410

- FANFANT Robert
Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation
et l'Agriculture (F.A.O.) - PNUD - B.P. 120
BAMAKO
- GABRIELLI Bruno
UNICEF - B.P. 96
BAMAKO
- GREILING Frank
C/D Délégation C.C.E.P.E.D.
BAMAKO
- MBODJ Mahawa
C.N.R.A. de Bambey
B.P. 41 BAMBEY
- MOREAU Jean-Louis
Directeur du Centre MURAZ
B.P. 153 BOBO-DIOULASSO (Haute-Volta)
- NDIAYE Ahmadou Lamine
Directeur EISMV - B.P. 5077
DAKAR
- OKIGBO Dr Bede Iwoye
I.I.T.A. - P.M.B. 5820
IBADAN (Nigeria)
- Alioune SALL
Secrétariat du CILSS - B.P. 7049
OUAGADOUGOU (Haute-Volta)
- SALL Djiby
Directeur du Centre de Documentation de L'OMVS,
B.P. 383 - SAINTE-LOUIS - (Sénégal)
- SANOGO Kalifa
Directeur Général de l'I.P.R. de Katibougou
B.P. 6 KOULIKORO

- SKOURI Mohamed
UNESCO -- BREDA -- B.P. 3311
DAKAR
- TARDIEU Maurice Edouard
GERDAT -- MONTPELLIER (France)
- TOURE Mody
Laboratoire Central Vétérinaire
B.P. 265 -- BAMAKO
- WILSON R. TREVOR
CIPEA -- PROGRAMME DU SAHEL
B.P. 60 BAMAKO

INSTITUT DU SAHEL BAMAKO

- Nalla Oumar KANE
- Mady KONATE
- Dr. Ousmane SYLLA
- Jean PAPE
- Ndiawar KANE
- Ousseini SIDIBE
- Mme TOURE Rokla BA
- Dr Albassadje TOURE
- Dr KONE-ILABY Antoinette
- Alioune Hadara CAMARA
- Vincent TRAORE
- Mme BOMBOTE Fatimata Sira
- Babaly THIAM
- Jean-Marie TOKO
- Jules Souleymane TRAORE
- Mlle KOSTINKO
- André DEMERS

TRADUCTRICES -- INTERPRETES

- Mme SY Oumou SOUMARE
- Mlle SALL Fatou Bintou

S O M M A I R E

- Allocution d'ouverture prononcée par S.E. le Ministre du Développement Rural du Mali..... Page 52
- Rapport Final..... Page 54
- Communiqué Final..... Page 63
- Allocution de clôture prononcée par S.E. le Ministre du Développement Rural du Mali..... Page 69

A N N E X E S

- Amendements au Règlement Intérieur du Conseil Consultatif
- Liste des participants au Conseil Consultatif

PROLOGUE
LOCUTION D'OUVERTURE

Prononcée par

S.E. Monsieur N'Fagnanama KONE
Ministre du Développement Rural du MALI ,
Président du Conseil d'Administration
de l'INSTITUT DU SAHEL

BAMAKO, 24 - 27 SEPTEMBRE 1979

Messieurs les Membres du Gouvernement,
 Messieurs les Membres du Corps Diplomatique,
 Monsieur le Secrétaire Exécutif du CILSS,
 Monsieur le Directeur Général de l'Institut du SAHEL,
 Messieurs les Membres du Conseil Consultatif,
 Messieurs les invités,
 Mesdames,
 Messieurs,

Permettez tout d'abord, au nom du Peuple Malien du Président de l'Union Démocratique du Peuple Malien Chef de l'Etat, le Général Moussa TRAORE, de vous souhaiter la bienvenue au moment où vous commencez les travaux de la première assise du Conseil Consultatif.

Avec vos assises, l'Institut aura bouclé les réunions de ses organes statutaires.

De part vos fonctions vous devez :

- sensibiliser directement les sources d'aide aux programmes de l'Institut du SAHEL;
- évaluer les projets en rapport avec les institutions de financement ;
- formuler des recommandations sur les programmes de l'Institut du SAHEL.

Vous saisirez l'importance de votre organe surtout dans cette phase de démarrage de notre jeune Institut.

Je qualifiais la semaine dernière, dans mon allocution d'ouverture, le Conseil Scientifique et Technique d'organe charnière. Je dis de votre Conseil qu'il est l'organe vital de l'Institut du SAHEL.

A la suite du Conseil Scientifique et Technique, vous aurez à analyser sous de nouveaux regards, les programmes de l'Institut, faire des recommandations pertinentes à l'attention du Conseil d'Administration et par delà ce Conseil, vos opinions auront écho certain sur les organismes de financement que vous représentez ici pour la plupart.

Au cours des débats fructueux qui vont s'instaurer ces jours entre vous, membres du Conseil Consultatif représentant à la fois les Etats Sahéliens et les sources de financement, vous étudierez, j'en suis sûr les voies et moyens permettant l'exécution des programmes déjà définis.

L'ensemble des dossiers soumis à votre analyse ne comportent que les actions prioritaires définies par la réunion de Ouagadougou principalement en ce qui concerne le programme de démarrage.

Nous espérons que vos réflexions et débats confirmeront la justesse du choix du programme de Ouagadougou et les recommandations de la première réunion du Conseil Scientifique et Technique. Certes des critiques pourront être adressées à notre Institut pour son programme ambitieux. Ces critiques sont certes justifiées, mais cette ambition est à la mesure de la complexité des problèmes du développement au Sahel et l'urgence de leur trouver des solutions adéquates et urgentes. C'est pourquoi le chemin parcouru par l'Institut du Sahel depuis Décembre 1977 est grand. En effet, depuis cette date, il a pu mettre en place ses structures, ses organes statutaires, élaborer l'ensemble du programme de démarrage et réfléchir sur la stratégie et la méthodologie pour l'élaboration du programme de Première Génération et même formuler certains projets de celui-ci.

C'est ici le lieu de remercier tous les organismes de financement qui par leur soutien et leur générosité lui ont permis de remplir les lourdes tâches qui lui étaient assignées durant les deux premières années de son existence.

Nous demandons aux sources de continuer à nous accorder leur confiance.

En effet, pour que ^{se} réalisent les objectifs de l'Institut pour le plus grand bien de nos Etats, il est indispensable que se renforce la solidarité entre le Sahel et la coopération internationale. C'est là le sens de vos assises.

En vous souhaitant plein succès pour vos travaux, je déclare ouverte la première session ordinaire du Conseil Consultatif de l'Institut du Sahel.

R A P P O R T R I N A L

DE LA PREMIERE REUNION DU CONSEIL CONSUL-
TATIF DE L'INSTITUT DU SAHEL -

La Première Réunion du Conseil Consultatif de l'Institut du Sahel s'est tenue du 24 au 27 Septembre 1979 à l'Hôtel de l'Amitié à Bamako, dans le but d'émettre, après examen du rapport du Conseil Scientifique et Technique joint en annexe, des avis et recommandations sur les documents présentés.

La cérémonie inaugurale a été présidée par Monsieur N'Fagnanama KONE Ministre du Développement Rural du Mali et Président du Conseil d'Administration de l'Institut du Sahel.

(La liste des participants est portée en annexe)

1- Ouverture de la réunion.

Dans son allocution d'ouverture, Monsieur le Ministre du Développement Rural a exprimé ses souhaits de bienvenue à Bamako à ceux qui sont venus de l'extérieur et, à ceux qui sont sur place ses remerciements d'avoir honoré de leur présence la réunion d'ouverture.

Il a insisté sur l'importance de la réunion du Conseil Consultatif qui se tient pour la première fois et qui a pour mission de sensibiliser les sources de financement pour la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des programmes de l'Institut.

La réunion fait suite à celle du Conseil Scientifique et Technique qui a fait des recommandations que le Conseil Consultatif devra examiner en vue de dégager les voies et moyens susceptibles de permettre de concrétiser les actions à mener.

Monsieur le Ministre du Développement Rural a saisi l'occasion pour remercier les sources de financement qui ont permis à l'Institut de remplir jusqu'ici les tâches qui lui ont été assignées depuis sa création.

Il a fait état des espoirs que les pays du Sahel fondent sur cette rencontre et exprimé le vœu de voir se dégager une volonté agissante pour la réalisation des objectifs fixés, grâce à un soutien accru de la communauté internationale.

(voir discours de Monsieur le Ministre du Développement Rural en annexe II).

La séance a été reprise, sous la présidence de Monsieur Aly CISSE
Secrétaire Exécutif du CILSS.

2- Election du Bureau

Le bureau suivant a été élu :

Président de Séance : Monsieur Aly CISSE Secrétaire Exécutif du CILSS
conformément aux dispositions des textes en
vigueur :

Vice-Président : Monsieur L. BERLINGUET C.R.D.I. Ottawa (CANADA)

Rapporteurs : Messieurs Lam. MAATTE
SOGORRA Moustapha
Délégués du Sénégal.

3- Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été adopté, après une légère modification de forme
proposée par la Direction de l'Institut du Sahel et qui portant sur :

- le renvoi du point 1.1. après examen du point 6
- l'adjonction de 2 autres points :

- a) projet de règlement du Conseil Consultatif
- b) programme architectural de l'Institut du Sahel.

L'ordre du jour adopté est le suivant :

- 1 - ouverture de la réunion
- 2 - élection du bureau (vice-président et rapporteurs)
- 3 - adoption de l'ordre du jour
- 4 - examen des dossiers techniques
- 5 - questions diverses
- 6 - adoption du rapport final
- 7 - clôture de la réunion

4 - Examen des dossiers techniques

En ce qui concerne l'examen des dossiers techniques, le Conseil Consultatif a fait 2 séries d'observations, l'une d'ordre général, l'autre particulière aux points sur lesquels il tenait à marquer l'importance de leur caractère par rapport aux autres.

4.1. Questions d'ordre général

- L'adoption du Règlement Intérieur
- La construction de l'Institut du Sahel

4.1.1. le Conseil Consultatif s'est réjoui de la bonne présentation des dossiers et a eu à apprécier le sérieux et la consistance du travail fourni par la Direction de l'Institut du Sahel.

Il a adressé à la Direction de l'Institut du Sahel ainsi qu'à tous ceux qui ont apporté leur contribution à l'élaboration des documents, ses chaleureuses félicitations.

4.1.2. Pour une meilleure exécution de son rôle de promotion, de coordination et d'impulsion dans le domaine de la recherche et de la formation, et pour plus de logique et d'efficacité, l'Institut du Sahel devra s'appuyer sur les structures sahéliennes existantes.

Avec ces dernières, une étroite coopération définie dans un cadre juridique, éviterait bien des écueils et la duplication de certaines actions qui pourraient être menées conjointement.

A cet effet des accords cadres de coopération, tel que le prévoit l'article 10 des statuts de l'Institut du Sahel, contribueraient incontestablement à renforcer ses relations avec les différents organismes de recherche et de formation tant sahéliens que non sahéliens.

4.1.3. L'application des résultats de la recherche en milieu rural devrait faire l'objet d'une étude en vue d'identifier et de proposer des mesures pour le transfert de ces résultats des stations de recherche à l'exploitant.

4.2. Observations sur les principaux dossiers examinés

4.2.1. Direction Générale

a) Termes de référence du programme de première génération

La stratégie proposée par l'Institut du Sahel pour le programme de Première Génération, approuvée par le Conseil Scientifique et Technique à également rencontré l'adhésion du Conseil Consultatif, qui a enregistré avec satisfaction la disponibilité de l'UNSO à participer à l'élaboration du programme.

b) Bilan Analytique des institutions de recherches de formation et de documentation

Le Conseil a fait sienne les conclusions et recommandations du Conseil Scientifique et Technique et a invité la Direction de l'Institut du SAHEL a maintenir les contacts avec les sources de financement qui ont manifesté un intérêt pour ce projet (le CRDI en particulier) en vue de réunir les ressources nécessaires à sa réalisation intégrale, soit 88.000.000 F. CFA environ.

4.2.2. Actions du Département de la recherche

a) Projet de recherche sur l'amélioration des mils, sorghos et niébés

Le Conseil Consultatif après avoir examiné les conclusions de la réunion du Conseil Scientifique et Technique, recommande :

1 - la mise en oeuvre en priorité des moyens nécessaires pour le renforcement à court terme des capacités nationales en matière d'extension des essais coopératifs et multilocaux, de même que la diffusion généralisée des variétés adaptées aux zones écologiques concernées.

2 - La collecte et la diffusion au niveau des utilisateurs, des résultats déjà obtenus par les instituts de recherches sahéliens et non sahéliens, sur l'utilisation du matériel végétal.

3 - L'établissement d'une coopération étroite et la signature d'accord-cadre de coopération avec les organismes de recherche et de formation.

Le programme de recherche porte sur des variétés vivrières et répond au souci de tous les pays membres de faire face au déficit vivrier chronique et d'évoluer progressivement vers l'autosuffisance alimentaire.

b) Projet de recherche sur les systèmes intégrés de production basés sur l'irrigation

Le Conseil a fait sienne les recommandations du Conseil Scientifique et Technique et a noté avec satisfaction l'intérêt manifesté par l'USAID, BADEA et l'OUA.

Le coût estimatif étant de 4.020.000.000 CFA le Conseil a demandé que cette estimation soit revue compte tenu du choix de SADIA AVAL au Niger comme station principale.

c) Projet de recherche sur la lutte intégrée en matière de protection des végétaux (protection des cultures et des récoltes).

Le Conseil Consultatif a enregistré avec satisfaction l'information selon laquelle les obstacles qui s'opposaient au démarrage de ce projet ont été levés.

Il a insisté en conséquence pour que les opérations soient entreprises dans les meilleurs délais.

Rappelons que ce projet dont le coût s'élève à 27.000.000 \$ est entièrement financé par l'USAID.

4.2.3. Réseau Sahélien d'Information et Documentation Scientifiques et Techniques (RESADOC)

Ce projet d'un montant de 381.789.000 F. CFA connaît un démarrage satisfaisant grâce au financement accordé par l'USAID, la FRANCE, le CRDI.

Le volet "questions-réponses" dont l'utilité a été soulignée par le Conseil, a fait l'objet d'une requête de financement adressée à la R.F.A. et le Conseil espère que cette requête sera considérée favorablement. La France a également manifesté un intérêt pour le projet.

Le Conseil a salué les efforts déployés par la Direction de l'Institut du Sahel pour la mise en oeuvre de ce projet et l'a encouragée à les poursuivre.

4.2.4. Création d'un service de publication à l'Institut du Sahel

Le Conseil a été unanime pour reconnaître la nécessité et l'urgence de la création de ce service au niveau de l'Institut du Sahel.

Le projet est d'un coût de 213.257.950F. CFA pour une durée de 5 ans.

Aucun financement n'est obtenu pour le moment.

Le Conseil a noté cependant l'intérêt manifesté par l'UNSO pour ce projet.

Le Conseil a demandé qu'il soit tenu compte du souci d'économie qu'il a exprimé pour la publication du bulletin scientifique et technique.

4.2.5. Projet radio-rurale

L'étude d'évaluation de ce projet a déjà été réalisée pour six pays du Sahel.

Le Conseil a demandé à la Direction Générale de l'Institut du Sahel :

- d'adresser le rapport d'évaluation déjà établi à tous les membres du Conseil Consultatif.
- de prendre les dispositions nécessaires pour effectuer l'étude d'évaluation du projet au niveau des 2 pays membres qui n'ont pas été couverts, à savoir le Cap-Vert et le Tchad.

Le travail d'évaluation doit déboucher sur l'élaboration d'un projet régional de radio-rurale qui doit être élargi à l'ensemble des mass-média.

Le Conseil a noté l'intérêt manifesté pour le projet par l'UNSO et l'USAID et a invité le Directeur Général de l'Institut du Sahel à maintenir les contacts avec ces organismes de financement.

4.2.6. Unité Socio-Economique et Démographique (USED)

1. Les activités de cette unité concernent 3 programmes :

Programme	--	démographique
"	--	santé-eau-nutrition
"	--	écologie-environnement

a) concernant le premier programme, le Conseil a examiné le projet de recherche démographique dans le Sahel qui comporte 6 volets pour un montant total de 1.400.000.000. Il a été informé qu'une requête a été adressée à l'USAID et espère qu'elle sera favorablement accueillie.

b) pour ce qui est du programme "Santé-Eau-Nutrition" qui comprend 5 volet, (pour un montant de 540.000.000 de Frs environ), le Conseil reconnaît son importance et son coût relativement faible, et a invité le Directeur Général de l'Institut du Sahel à entreprendre les démarches nécessaires auprès des sources de financement susceptibles d'être intéressées notamment l'USAID, l'UNSO, le PNUD, PNUAP, le CRDI, l'OUA, la BADEA etc...

c) au sujet du programme "Ecologie-Environnement" le Conseil a fait sienne la recommandation du Conseil Scientifique et Technique proposant la création d'un département "Ecologie et Environnement" dont la mission sera de se pencher sur tous les aspects "Recherche et Formation" de la lutte contre la désertification.

Le Conseil a souhaité que les démarches soient poursuivies auprès de l'UNSO dans le cadre de son nouveau mandat.

Il a souhaité que les mêmes démarches soient entreprises auprès du PNUD et de l'OUA.

4.2.7. Projet régional de formation pour la protection des végétaux

Après avoir pris connaissance de l'état d'avancement de ce projet sur la base des informations fournies par la Direction Générale de l'Institut du Sahel, le Conseil Consultatif recommande que :

- 1/ la priorité soit accordée à la formation des cadres supérieurs et des laborantins à partir du financement de 500.000.000 F CFA accordé par les Pays-Bas,
- 2/ des dispositions soient prises par la Direction Générale de l'Institut du Sahel afin que la formation des cadres intermédiaires soit également assurée en collaboration notamment avec le Centre de Formation de THIAROYE (Sénégal),
- 3/ la Direction Générale de l'Institut du Sahel trouve les bourses nécessaires à la formation des cadres intermédiaires Gambiens à l'Institut "SIR AHMADOU BELLO" de ZARIA (Nigéria).

4.2.8. Projet de Formation et de Recherche pour le Développement des Pêches Continentales dans le Sahel-

Le Conseil a noté avec satisfaction l'engagement ferme de la RFA pour financer la mise en place de la station de Recherche de LOUMBILA (Haute-Volta) dans le cadre d'un accord bilatéral. Le Conseil Consultatif a également souhaité que l'Institut du Sahel maintienne les contacts nécessaires avec l'USAID et autres sources de financement pour la réactualisation et la reformulation du projet.

4.2.9. Projet de Formation en Aménagement Pastoral Intégré au Sahel

Le Conseil a souhaité que le volet A (formation de cadres supérieurs) du projet "Aménagement Pastoral Intégré au Sahel" dont la première phase est entièrement financée par le PNUD ^{par} un montant de 100.000.000 F CFA démarre en Janvier 1980.

Pour le volet B "formation de cadres intermédiaires" dont le financement n'est pas encore obtenu, la Direction Générale de l'Institut du Sahel devra poursuivre les contacts déjà entrepris en vue de mobiliser les ressources nécessaires à la formation des cadres intermédiaires.

Le Conseil Consultatif fait sienne la recommandation du Conseil Scientifique et Technique demandant à l'Institut du Sahel d'aider les responsables de l'Ecole des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar, institution hôte du projet, à rechercher le financement complémentaire pour la réalisation d'infrastructures d'hébergement pour les étudiants et les enseignants.

5 - Direction Générale

5.1. Le Conseil Consultatif approuve le document relatif à la stratégie définie pour mener à bien le programme de première génération.

5.2. Le Conseil recommande la poursuite des études architecturales en collaboration avec l'UNSO et la recherche des financements en vue de la construction des locaux de l'Institut dans les meilleurs délais.

5.3. Le Conseil Consultatif a examiné, amendé et approuvé son règlement intérieur.

6 - Les membres du Conseil Consultatif remercient le gouvernement de la République du Mali pour la chaleur de l'accueil dont ils ont été l'objet.

6.1. Les membres du Conseil adressent leurs vives félicitations au Directeur Général de l'Institut du Sahel et à tous ses collaborateurs pour la qualité des documents présentés, et le sérieux qui a été mis dans la préparation de cette réunion.

6.2. Les membres du Conseil Consultatif se félicitent des excellentes conditions de travail et notamment de l'atmosphère de coopération amicale, qui ont prévalu tout au cours de cette réunion.

Fait à Bamako, le 27 Septembre 1979

Le Conseil

1) PREMIERE REUNION DU CONSEIL CONSULTATIF
DE L'INSTITUT DU SAHEL
24 - 27 SEPTEMBRE 1979

COMMUNIQUE FINAL

BAMAKO, le 27 SEPTEMBRE 1979

La première réunion du Conseil Consultatif de l'Institut du SAHEL s'est tenue du 24 au 27 Septembre 1979, à l'Hôtel de l'Amitié à Bamako (Mali).

Cette réunion avait pour objet d'examiner, à la suite du Comité Scientifique et Technique, les programmes de l'Institut, et de dégager les voies et moyens nécessaires à leur mise en oeuvre.

La séance inaugurale a été présidée par Son Excellence Monsieur N'Fagnanama KONE, Ministre du Développement Rural du Mali, et Président du Conseil d'Administration de l'Institut. Dans son allocution, le Ministre a tout d'abord souhaité la bienvenue aux participants avant de rappeler la mission du Conseil Consultatif, qui consiste à :

- 1/ Sensibiliser les sources de financement afin de favoriser la mobilisation des ressources nécessaires à l'exécution des programmes,
- 2/ Evaluer périodiquement les projets en rapport avec les sources de financement,
- 3/ Formuler les recommandations au Conseil d'Administration.

Avant de terminer le Ministre a fait état des espoirs que des pays du Sahel fondent sur cette rencontre et a exprimé le voeu de voir se dégager une volonté agissante pour la réalisation des objectifs fixés, grâce à un soutien accru de la Communauté Internationale.

En séance plénière, les membres du Conseil Consultatif ont élu le bureau suivant :

Président : Mr. Ali CISSE, Secrétaire Exécutif du CILSS
(conformément au statut de l'Institut du Sahel)

Vice-Président : Mr. Louis BIERLINGUET, 1er Vice-Président du CRDI

Rapporteurs : Messieurs Magatte LAM
Moustapha SOUGUFARA
Délégués du Sénégal

L'ordre du jour ci-après a été adopté :

- 1 -- Ouverture de la réunion
- 2 -- Election du Bureau (Vice-président et Rapporteur)
- 3 -- Adoption de l'ordre du jour
- 4 -- Examen des dossiers techniques
- 5 -- Questions diverses
- 6 -- Adoption du rapport final
- 7 -- Clôture de la réunion.

Les travaux de la réunion se sont entièrement déroulés en séances plénières, et ont permis d'élaborer à l'intention du Conseil d'Administration les recommandations suivantes sur les sujets discutés.

1°/ Projet de recherche sur l'amélioration des mils-sorgho, niébés.

Le Conseil Consultatif après avoir examiné les conclusions de la réunion du Conseil Scientifique et Technique, recommande :

1/ La mise en oeuvre en priorité des moyens nécessaires pour le renforcement à court terme des capacités nationales en matière d'extension des essais coopératifs et multilocaux, de même que la diffusion généralisée des variétés adaptées aux zones écologiques concernées.

2/ La collecte et la diffusion au niveau des utilisateurs, des résultats déjà obtenus par les instituts de recherches sahéliens et non sahéliens, sur l'utilisation du matériel végétal.

3/ L'établissement d'une coopération étroite et la signature d'accord-cadre de coopération avec les organismes de recherche

2°/ Projet de recherche sur les systèmes intégrés de production basés sur l'irrigation.

Le Conseil a fait sienne les recommandations du Conseil Scientifique et Technique, et a noté avec satisfaction l'intérêt manifesté par les sources de financement notamment, l'USAID, la BADEA et l'OUA.

Le coût estimatif de projet était de 4.000.000.000 de F. CFA, le Conseil recommande que cette estimation soit revue compte tenu du choix de SADIA-AVAL au Niger, comme station principale.

3°/ Projet de recherche sur la lutte intégrée en matière de protection des végétaux.

Le Conseil a enregistré avec satisfaction l'information selon laquelle les obstacles au démarrage de ce projet ont été surmontés. En conséquence le Conseil recommande la mise en œuvre rapide de ce projet évalué à 27.000.000 US \$ et entièrement pris en charge par l'USAID.

4°/ Projet Bilan Analytique des Institutions de Recherches de formation et de documentation.

Le Conseil Consultatif approuve les conclusions et recommandations du Comité Scientifique et Technique.

Il engage vivement la Direction Générale de l'Institut du Sahel à maintenir les contacts avec les sources de financement qui ont manifesté leur intérêt à ce projet, le CRDI en particulier, afin de mobiliser les ressources nécessaires à sa réalisation intégrale pour un coût total de 88.000.000 F CFA.

5°/ Projet sur le Réseau Sahélien d'Information et de Documentation Scientifiques et Techniques (RESADOC).

Cet important projet, chiffré à 381.789.000 F CFA connaît un démarrage satisfaisant grâce aux concours financiers de l'USAID, de la FRANCE et du CRDI.

Le volet "Questions-Réponses" dont l'utilité a été mise en exergue par le Conseil, a fait l'objet d'une requête de financement auprès de la RFA. La France a marqué également un intérêt pour le projet. Le Conseil a noté avec satisfaction les efforts déployés par le Directeur Général de l'Institut du Sahel et l'encourage à persévérer dans ce sens.

6°/ Création d'un service de publication à l'Institut du Sahel.

Le Conseil a reconnu la nécessité et l'urgence de la création d'une telle structure au niveau de l'Institut.

Ce projet chiffré à 213.257.950 F CFA pour une durée de cinq ans n'a pas encore connu un début de financement. Le Conseil a cependant noté avec satisfaction l'intérêt manifesté par l'UNSO.

Il a demandé à ce que la publication du bulletin scientifique et technique repose sur des normes très économiques.

7°/ Projet de Radio-Rurale

Le Conseil recommande à la Direction Générale de l'Institut du SAHEL :

- d'adresser à tous ses membres, le rapport d'évaluation du projet déjà établi à partir d'une étude portant sur 6 pays du sahel
- de prendre les dispositions nécessaires pour compléter l'étude d'évaluation avec la couverture du Tchad, et du Cap-Vert qui n'ont pas été touchés par la 1ère mission, pour des raisons indépendantes de la Direction Générale de l'Institut du Sahel.
- d'entreprendre dès la fin des études d'évaluation, l'élaboration d'un projet régional de radio-rurale qui sera élargi à l'ensemble des mass-média.

8°/ Le projet de Recherches Démographiques dans le Sahel.

Le Conseil a pris note avec satisfaction de ce que la requête de financement d'un montant de 1.400.000.000 F CFA ^{est} soumise à l'USAID et espère qu'elle sera favorablement accueillie.

9°/ Le projet Santé-Eau-Nutrition.

Ce projet de 5 volets est chiffré à 540.000.000F CFA. Le Conseil reconnaît son importance et son coût relativement faible et recommande à la Direction Générale de l'Institut du Sahel d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des sources de financement susceptibles d'être intéressées tels que USAID, UNSO, PNUD, FNUAP, CRDI, OUA, BADHA etc...

10°/ Projet de création d'une cellule de promotion et de coordination en matière de lutte contre la désertification au Sahel.

Le Conseil Consultatif approuve la recommandation du Conseil Scientifique et Technique proposant la création d'un Département "Ecologie et Environnement" au niveau de la Direction Générale de l'Institut du Sahel. Le Conseil recommande la poursuite des démarches engagées auprès de l'UNSO, du PNUD et de l'OUA.

11°/ Projet Régional de Formation pour la protection des végétaux

Après avoir pris connaissance de l'état d'avancement de ce projet sur la base des informations fournies par la Direction Générale de l'Institut du Sahel, le Conseil Consultatif recommande que :

- 1) la priorité soit accordée à la formation des cadres supérieurs et des laborantins à partir du financement de 500.000.000F CFA accordé par les Pays-Bas,
- 2) des dispositions soient prises par la Direction Générale de l'Institut du Sahel afin que la formation des cadres intermédiaires soit également assurée en collaboration notamment avec le Centre de Formation de THIAROYE (Sénégal),
- 3) la Direction Générale de l'Institut du Sahel trouve les bourses nécessaires à la formation des cadres intermédiaires Gambiens à l'Institut "SIR AHMADOU BELLO" de ZARIA (Nigéria).

12°/ Projet de Formation et de Recherche pour le Développement des Pêches Continentales dans le Sahel

Le Conseil a noté avec satisfaction l'engagement ferme de la RFA pour financer la mise en place de la Station de Recherche de LOUMBIA (Haute-Volta) dans le cadre d'un accord bilatéral. Le Conseil Consultatif a également souhaité que l'Institut du Sahel maintienne les contacts nécessaires avec l'USAID et autres sources de financement pour la réactualisation et la reformulation du projet.

13°/ Projet de formation en Aménagement pastoral intégré au Sahel

Le Conseil Consultatif recommande que :

- la formation des cadres supérieurs (volet A du projet) démarre dès Janvier 1980 à partir du financement de 100.000.000 F CFA fourni par le PNUD ;
- la Direction Générale de l'Institut du Sahel poursuive les démarches afin d'obtenir le financement du volet B relatif à la formation des cadres inter-médiaires.

Le Conseil Consultatif approuve la recommandation du Conseil Scientifique et Technique demandant à l'Institut du Sahel d'aider l'EISMV de Dakar (institution hôte du projet) à rechercher le financement complémentaire pour la réalisation d'infrastructures d'hébergement pour les étudiants et les enseignants.

14°/ Direction Générale

- 1 - Le Conseil Consultatif approuve le document relatif à la stratégie définie pour mener à bien le programme de première génération.
- 2 - Le Conseil recommande la poursuite des études architecturales en collaboration avec l'UNSO et la recherche des financements en vue de la construction des locaux de l'Institut dans les délais les meilleurs.
- 3 - Le Conseil Consultatif a examiné approuvé et approuvé le projet de règlement intérieur.

15°/ Les membres du Conseil Consultatif remercient le Gouvernement de la République du Mali pour la chaleur de l'accueil dont ils ont été l'objet.

2 - les membres du Conseil adressent leurs vives félicitations au Directeur Général de l'Institut du Sahel et à tous ses collaborateurs pour la qualité des documents présentés, et le sérieux qui a été mis dans la préparation de cette réunion.

3 - Les membres du Conseil Consultatif se félicitent des excellentes conditions de travail et notamment de l'atmosphère de coopération amicale, qui ont prévalu tout au cours de cette réunion.

Fait à Bamako, 27 Septembre 1979

C. I. L. S. S.

INSTITUT DU SAHEL

B A M A K O

1ère REUNION DU CONSEIL CONSULTATIF

24 - 27 SEPTEMBRE 1979

A) L O C U T I O N D E C L O T U R E

Prononcée par

S.E. Monsieur N'Fagnanama KONE

Ministre du Développement Rural du MALI,

Président du Conseil d'Administration de

l'INSTITUT DU SAHEL

Messieurs les Ministres,
 Messieurs les Ambassadeurs et Représentants, des Institutions Internationales,
 Messieurs les Membres du Conseil Consultatif,
 Monsieur le Secrétaire Exécutif du CILSS,
 Monsieur le Directeur Général de l'Institut du Sahel,
 Mesdames,
 Messieurs,

Nous voilà au terme des débats qui ont permis aux sahéliciens et non sahéliciens membres du Conseil Consultatif, de réfléchir tous ensemble, pendant 4 jours sur les programmes de l'Institut du Sahel.

Vous avez eu ainsi à apporter des critiques aux divers éléments de ces programmes et à compléter le travail entrepris ici, il y a une semaine par le Conseil Scientifique et Technique de l'Institut.

Sans vouloir me répéter, je tiens cependant à souligner l'importance des recommandations faites au cours de vos travaux.

L'Institut du Sahel, comme vous le savez, fait ses premiers pas. Il est entrain de terminer la phase de mise en place et de démarrage et voudrait pour les années à venir, remplir pleinement la mission qui lui a été assignée par les Etats-Membres du CILSS.

L'intérêt que vous avez manifesté à l'égard des programmes présentés permettra, j'en suis sûr, à notre jeune institution de passer rapidement à l'élaboration finale de ses programmes et à leur exécution par les différentes structures scientifiques de notre Sous-Région.

Vos recommandations associées à celles du Conseil Scientifique et Technique permettront aux Membres du Conseil d'Administration de préconiser les moyens et voies nécessaires afin de permettre à l'Institut du Sahel de trouver le financement requis auprès des sources d'aide et de financement.

Car il ne fait pas de doute, conformément à ce que je disais ici lors de l'ouverture de votre réunion, que l'Institut du Sahel a besoin pour son démarrage de la compréhension et de la solidarité agissante internationales. Cette solidarité agissante s'est largement manifestée durant les deux années de son existence et nous a permis de présenter à votre attention, l'ensemble des projets sur lequel vous avez eu à travailler durant ces quatre jours.

Je pense que la somme de travail et la valeur scientifique des documents ne font plus douter de la viabilité de notre jeune institution qui, je pense, est bien partie, vous en conviendrez.

En effet, grâce à vos diverses contributions, l'Institut du Sahel a pu depuis Décembre 1977 mettre en place ses organes statutaires :

- Conseil d'Administration,
- Conseil Scientifique et Technique,
- Conseil Consultatif,
- l'ensemble de ses structures internes (départements de la Direction Générale, Administratif et Financier, Recherche, Formation et Communications).

Les diverses composantes du programme de démarrage voient un début d'exécution ou d'élaboration (le Bilan Analytique, le RESADOC, le Projet de Démographie, les projets Santé-Eau-Nutrition, le Cours Post-Universitaire pour le développement pastoral intégré, la Construction de l'Institut, la Lutte intégrée contre les Ennemis des Cultures, l'Ecole de Pêche Continentale de Mopti, la Cellule de Formation en Matière de Protection des Cultures et des Récoltes, etc...). La stratégie du Programme de Première Génération pour les cinq années à venir est tracée et certains éléments de ce programme sont élaborés et sont à la recherche de financement. Je pourrai citer les projets suivants :

- Ecologie - Environnement,
- Amélioration Mills-Sorgho-Niébé,
- Systèmes de Production dans les Périmètres Irrigués.

Ces projets tendent à aider les populations du CILSS à atteindre l'objectif prioritaire de l'autosuffisance alimentaire, et je suis satisfait de voir que vous avez recommandé l'adoption de ces projets par le Conseil Consultatif et mieux encore, que certains donateurs présents à cette réunion ont exprimé un intérêt certain pour ces derniers.

Vos assises ont eu à aborder l'un des problèmes sérieux que notre institution aura à affronter. Il s'agit de la coordination et de la coopération et les autres organismes et institutions et de la région et de l'Étranger.

Le Conseil d'Administration de l'Institut du Sahel, j'en suis sûr, adoptera les recommandations pertinentes que vous avez faites en la matière afin d'éviter les duplications inutiles et coûteuses au moment où nous avons pleinement besoin de toutes nos ressources financières, humaines et matérielles en vue d'atteindre nos objectifs fondamentaux de développement.

Je voudrais avant de terminer, vous remercier pour la qualité de vos travaux dont les résultats prouvent amplement que vous avez tout au long de vos débats travaillé avec sérieux et compétence et profité de votre présence ici pour renouveler notre appel à une coopération internationale exemplaire et à une solidarité de la Communauté Mondiale afin que le soutien accordé aux pays membres du CILSS se poursuive et s'accroisse en ce qui concerne la jeune institution qu'est l'Institut du Sahel en vue de lui éviter certaines maladies infantiles que certains de nos organismes traversent souvent avec difficultés.

Permettez-moi de vous souhaiter à vous tous un agréable retour dans vos foyers et de vous demander de continuer à être les interlocuteurs, les défenseurs et les propagandistes de l'Institut du Sahel.

Je vous remercie.--

A M E X E S

(-) MENDEMENTS AU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL
CONSULTATIF DE L'INSTITUT DU SAHEL

Article 2 - Au lieu de : Les sessions se tiennent au siège de l'Institut, à moins que, sur l'invitation du Gouvernement d'un Etat membre, le Président en accord avec le Directeur Général de l'Institut, en décide autrement.

LIRE :

Le Conseil Consultatif se réunit une (1) fois l'an en session ordinaire. Il peut se réunir en session extraordinaire sur la requête de son Président ou d'au moins 2/3 de ses membres. Les réunions auront lieu normalement à l'Institut ou en tout autre lieu ainsi qu'en aura convenu le Conseil d'Administration.

Article 3 - Au lieu de : Les membres du Conseil Consultatif, les Etats Membres et les Etats et Organismes coopérants sont avisés, au moins trente jours à l'avance, de l'ouverture d'une session ordinaire, par le Directeur Général de l'Institut.

LIRE :

Les membres du Conseil Consultatif, les Etats membres, Les Etats et Organismes coopérants sont avisés, au moins trente jours à l'avance de l'ouverture d'une session ordinaire par le Directeur Général de l'Institut.

L'ordre du jour ainsi que tous les documents de travail sont soumis à chaque membre au moins un mois avant la date de la réunion. Le Secrétariat du Conseil est assuré par la Direction Générale.

Article 4 - Au lieu de : Le Conseil Scientifique Technique et consultatif peut être convoqué en session extraordinaire :

- a) par décision du Conseil Consultatif au cours d'une session ordinaire ;
- b) et par le Secrétaire Exécutif du CILSS pour le C.C. à la demande du Conseil d'Administration ;
- c) à la demande des 2/3 de ses membres.

La date et le lieu de la session extraordinaire sont communiqués par le Directeur Général, trente jours au moins avant l'ouverture de la session.

LIRE :

Le Conseil Consultatif peut-être convoqué en session extraordinaire :

- a) par décision du Conseil Consultatif au cours d'une

.../...

session ordinaire ;

b) par le Président du Conseil Consultatif

c) à la demande des 2/3 de ses membres.

La date et le lieu de la session extraordinaire sont communiqués par le Directeur Général aux membres du Conseil trente jours au moins avant l'ouverture de la session.

ARTICLE 7 Au lieu de : Le Conseil Consultatif élit au début de chaque session ordinaire le vice-président et le Rapporteur sont désignés ci-après sous le nom de "Bureau".

LIRE :

Le Conseil Consultatif élit au début de chaque session un vice-Président et un Rapporteur qui, avec le Président du Conseil constituent le "Bureau" de la réunion.

Article 8

Au lieu de : Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, le Président prononce l'ouverture et clôture de chaque session, dirige les discussions aux voix et proclame les décisions. Il statue sur les motions d'ordre et, sous réserve des dispositions du présent règlement, règle entièrement les débats à chaque séance et y assure le maintien de l'ordre. Le président peut proposer au Conseil Consultatif au cours de la discussion, une question, la limitation du temps de parole, la limitation du nombre d'interventions de chaque membre, la clôture de la liste des orateurs ou la clôture des débats. Il peut également proposer la suspension ou l'ajournement de la séance ou l'ajournement du débat sur la question en discussion.

LIRE :

Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque session, dirige les discussions, assume l'application du règlement, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions.

Article 11

Au lieu de : Le Vice-Président, agissant en qualité de Président, a les mêmes pouvoirs et les mêmes devoirs que le Président, les dispositions relatives au vote, prévues à l'article 10, sont applicables au Vice-Président agissant en Qualité de Président.

.../...

LIRE :

Le Vice-Président remplace le Président en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

Article 13

Au lieu de : Le Directeur Général fait fonction de Secrétaire du C.C. Il peut, dans des cas exceptionnels, désigner un membre du personnel pour faire fonction de secrétaire lors des sessions du Conseil Consultatif.

LIRE :

Le Secrétariat du Conseil Consultatif est assuré par la Direction Générale de l'Institut du Sahel.

Article 14

Au Lieu de : Le Secrétaire est chargé de recevoir, de traduire, d'imprimer et de distribuer les documents, rapports et recommandations du Conseil Scientifique Technique et Consultatif, d'assurer l'interprétation des discours prononcés au cours des séances, de distribuer tous les documents et, d'une manière générale, d'assurer toutes autres tâches que le Conseil Consultatif juge bon de lui confier.

LIRE :

Le Secrétariat est chargé de recevoir, de traduire, d'imprimer et de distribuer les documents, rapports et recommandations du Conseil Consultatif, d'assurer l'interprétation simultanée des discours et des débats et d'assurer toutes autres tâches que le Conseil Consultatif juge bon de lui confier.

Article 15

Au lieu de : Le Conseil Consultatif se compose de membres dont le nombre peut être 35 et comprend notamment : - 16 représentants des Etats Membres à raison de 2 par Etat Membre.

- De représentants des organismes et pays donateurs et coopérants participant au financement et à l'exécution des programmes de l'Institut du SAHEL.

.../...

Lire : Le Conseil Consultatif est composé :

- de deux représentants par Etat-Membre
- de représentants de Pays et Organismes donateurs dont la liste est arrêtée par le Conseil d'Administration.

Article 16 : Au lieu de : Les pays et organismes donateurs sont désignés par le Conseil d'Administration sur proposition du secrétaire exécutif du CILSS.

Le nombre de représentants par pays et par organisme est fonction de l'importance de son intervention dans les programmes de l'Institut.

- LIRE : Les Pays et Organismes donateurs sont désignés par le Conseil d'Administration sur proposition du Directeur Général de l'Institut du Sahel.
- Article 20 Au lieu de : Les documents sont publiés en Anglais et en Français.
- LIRE : Les documents de travail sont rédigés en anglais et en Français.
- Article 21 Au lieu de : En règle générale, les réunions du Conseil Consultatif sont privées à moins que le Conseil Consultatif en décide autrement. Dans le cas de réunions privées, le Président décide si les observateurs sont admis à y assister.
- LIRE : Le Conseil Consultatif peut inviter à ses réunions en qualité d'expert ou d'observateur, toute personne de son choix.
- Article 22 Au lieu de : Les recommandations sont prises à la majorité simple des membres présents du Conseil Consultatif.
- LIRE : Le Conseil Consultatif ne peut valablement ~~délibérer~~ que lorsqu'il réunit au moins la majorité absolue des Etats et Organismes représentés.
- Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième réunion aura lieu à une date qui sera arrêtée par le Président.
- Article 24 Au lieu de : Au cours de la discussion d'une question quelconque, un membre peut présenter une motion d'ordre et le Président statue immédiatement sur cette motion conformément au présent règlement. Tout membre peut en appeler de la décision du Président. L'appel est immédiatement mis aux voix et, si elle n'est pas annulée par la majorité des membres présents et votants, la décision du Président est maintenue. Un membre qui présente une motion d'ordre ne peut, dans son intervention, traiter du fonds de la question de discussion.

.../...

LIRE :

Au cours de la discussion d'une question quelconque, un membre peut présenter une motion d'ordre qui est immédiatement mise aux voix - Un membre qui présente une motion d'ordre ne peut, dans son intervention, traiter du fond de la question en discussion.

Article 25

Au cours de la discussion d'une question, un membre peut demander l'ajournement du débat sur la question en discussion. Outre l'auteur de la motion, deux orateurs peuvent prendre la parole en faveur de l'ajournement, et deux contre, après quoi la motion est immédiatement mise aux voix. Le président peut limiter la durée des interventions permises aux membres en vertu de cet article.

LIRE

Au cours de la discussion d'une question quelconque, un membre peut demander l'ajournement du débat sur la question en discussion. Cette demande d'ajournement est immédiatement mise aux voix.

Article 26

Au lieu de : A tout moment, un membre peut demander la clôture du débat sur la question en discussion, même si d'autres membres ont manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole au sujet de la clôture du débat n'est accordée qu'à deux orateurs opposés à la clôture, après quoi la motion est immédiatement mise aux voix. Si le Conseil Consultatif approuve la motion, le Président prononce la clôture de la discussion. Le Président peut limiter la durée des interventions permises aux membres en vertu de cet article.

LIRE :

A tout moment, un membre peut demander la clôture du débat sur la question en discussion ; même si d'autres membres ont manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole au sujet de la clôture du débat n'est accordée qu'à deux orateurs opposés à la clôture, après quoi la motion est immédiatement mise aux voix. Si le Conseil Consultatif approuve la motion, le Président prononce la clôture de la discussion.

Article 27

Au lieu de : pendant la discussion d'une question quelconque, un membre peut demander la suspension ou l'ajournement de la séance. Les motions en ce sens ne sont pas discutées, mais sont immédiatement mises aux voix. Le Président peut limiter la durée de l'intervention du membre qui propose la suspension ou l'ajournement de la séance.

LIRE :

Pendant la discussion d'une question quelconque, un membre peut demander la suspension ou l'ajournement de la séance. Les motions en ce sens ne sont pas discutées, mais sont immédiatement mises aux voix.

Article 29

Au lieu de : les propositions et amendements sont normalement remis par écrit au Secrétaire Exécutif du CILSS, qui les communique aux membres. En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix, à une séance quelconque si le texte n'en a pas été communiqué à tous les membres au plus tard la veille de la séance. Le Président peut cependant autoriser la discussion et l'examen d'amendements ou de motions de procédure, même si ces amendements et motions n'ont pas été communiqués ou ne l'ont pas été que le jour même.

LIRE :

Les propositions et amendements sont normalement remis par écrit au Président du Conseil Consultatif qui les communique aux membres. En règle générale aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix à une séance quelconque si le texte n'en a pas été communiqué à tous les membres au plus tard la veille de la séance. Le Président peut cependant autoriser la discussion et l'examen d'amendements ou de motions de procédure, même si ces amendements et motions n'ont pas été communiqués ou ne l'ont été que le jour même.

Article 30

Au lieu de : Chaque membre du Conseil Consultatif dispose d'une voix.

LIRE :

Chaque pays membre ou organisme représenté dispose d'une voix.

Article 31

Au lieu de : Les recommandations du Conseil Consultatif sont prises par consensus.

LIRE :

Les décisions et recommandations du Conseil Consultatif sont prises par consensus.

Article 33

au lieu de : Sous réserve des dispositions des statuts juridiques, l'application de tous les articles qui précèdent peut être suspendus par le Conseil Consultatif à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés à condition que notification soit faite aux membres du Conseil de la proposition de suspension au moins 24 heures avant les séances au cours de laquelle la proposition doit être faite.

.../...

- LIRE : 1. Sous réserve des dispositions des statuts juridiques, l'application de tous les articles du présent règlement intérieur peut être suspendue par le Conseil Consultatif, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés à condition que notification soit faite aux membres du Conseil de la proposition de suspension au moins 24 heures avant la séance au cours de laquelle la proposition doit être faite.
2. Les amendements ou additifs au présent règlement intérieur peuvent être adoptés par le Conseil Consultatif, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, à condition que notification soit faite de la proposition d'amendement ou d'additif au moins 24 heures avant la séance au cours de laquelle la proposition doit être examinée.

Article 35 Au lieu de : A la fin de chaque session, le Conseil Consultatif adopte un rapport qui est communiqué à tous les Etats Membres, ainsi qu'aux Etats et Organismes coopérants.

Le rapport du Conseil Consultatif doit refléter les points de vue exprimés au cours des délibérations, étant entendu que si des divergences de vues se sont fait jour sur une question donnée, il en est fait état dans le rapport.

Lire : A la fin de chaque session, le Conseil Consultatif adopte un rapport qui est communiqué à tous les membres, aux Etats et Organismes représentés.

Le rapport du Conseil Consultatif doit refléter les points de vue exprimés au cours des délibérations, étant entendu que si des divergences de vue se sont fait jour sur une question donnée, il en est fait état dans le rapport.

C.I.L.S.S.

INSTITUT DU SAHEL

B A K A K O

1ère REUNION DU CONSEIL CONSULTATIF

BAMAKO, 24 - 27 SEPTEMBRE 1979

/-ISTE DES PARTICIPANTS

- Dr. ABDEL-RASSUL Ragaa
B A D E A - P.O. B. 2640
KHARTOUM (SUDAN)

- AKIE Mofse
O.U.A. - P.O.Box 3243
ADDIS-ABABA (ETHIOPIA)

- BERLINGUET Louis
C.R.D.I. - Boite Postale 8 500
OTTAWA (CANADA)

- BROEKHUYSE Jean
- ROYAL TROPICAL INSTITUTE
LINNAEUS Str. 2 A
AMSTERDAM (Pas-Bas)

- CISSE Aly
Secrétaire Exécutif du C.I.L.S.S.
B.P. 7049
OUAGADOUGOU (Haute-Volta)

- DASN Lawrence A.
Bureau pour la Planification du Programme du Sahel des Etats-Unis ,
Ambassade des Etats Unis - USAID ,
B A M A K O -

- DIALLO Arba Hama
U N S O - B.P. 366 ,
OUAGADOUGOU (Haute-Volta)
- DIALLO Ousmane
Direction Nationale du Plan
B A M A K O -
- GREILING Frank. W.
C/O Délégation de la Commission C.E. (FED) ,
B A M A K O -
- LAH Magatte
Chef du Service Semencier (D.G.R.A.) - B.P. 84
D A K A R - (Sénégal)
- MADINGAR Alngar
Centre AGRMYMET - B.P. 1018 ,
N I A M E Y - (Niger)
- MBOOB Sulayman S.
Crop Protection Service ,
Ministry of Agriculture and Natural Resources ,
Y U D U N (Republic Of GAMBIA)
- MBEYE Tamsier Demba
National CILSS Secretariat,
President's Office ,
B A N J U L (GAMBIA)
- ROBINET André
Ministère de la Coopération ,
2, Rue Monsieur ,
75007 - P A R I S
- SALL Djiby
Centre de Documentation CEVS ,
SAINT-LOUIS (Sénégal)

- SARR Makhan Dado NDIAYE
Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
B.P. 3005 ,
ADDIS-ABEBA (Etiopie)
- SAWADOGO Omer
Ministère du Développement Rural
B.P. 7028 ,
OUAGADOUGOU (Haute-Volta)
- SOUGOUFARA Amadou Moustapha
Secrétariat d'Etat à la Recherche Scientifique
et Technique du Sénégal - B.P. 3218
D A K A R -

INSTITUT DU SAHEL :

- Nalla Oumar KANE
 - Mady KONATE
 - Dr. Ousmane SILLA
 - Jean PARE
 - NDiawar KANE
 - Ousseini SIDIBE
 - Mme TOURE Rokia BA
 - Dr. Albassadje TOURE
 - Dr. KONE-DIABI Antoinette
 - Alioune Badara CAMARA
 - Vincent TRAORE
 - Mme BOBOTE Fatimata
 - Babaly THIAM
 - Jean-Marie TOKO
 - Jules Souleymane TRAORE
 - Mlle KOSTINKO
 - André DEMERS -
 - Mme SY Oumou SOUMARE
 - Mlle Fatou Bintou SALL
- Traductrices - Interprètes